

Bilan annuel 2025

Date de publication
Décembre 2025

Viticulture

Sommaire



- 1- Présentation du réseau d'épidémosurveillance Rhône-Alpes
- 2- Bilan climatique de la saison 2025 en région Rhône-Alpes
- 3- Phénologie 2025 et comparaison aux années antérieures
- 4- Pression biotique
- 5- Bilan de la campagne par bioagresseur

a. Les maladies cryptogamiques

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

Oïdium (*Erysiphe necator*)

Black rot (*Guignardia bidwellii*)

Botrytis (*Botrytis cinerea*)

Excoriose (*Phomopsis viticola*)

b. Les maladies du bois

Eutypiose (*Eutypa lata*)

Esca – BDA

c. Les ravageurs

Tordeuses de la grappe

Mange et coupe-bourgeons

Cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)

Cicadelle verte/Cicadelle des grillures (*Empoasca vitis*)

Cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)

Cochenilles

Thrips (*Drepanothrips reuteri*)

Acariens rouges ou jaunes (*Panonychus ulmi*, *Tetranychus urticae*)

6- Auxiliaires de cultures

Typhlodromes (*Typhlodromus pyri*)

Chrysopes (*Chrysoperla sp.*)



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le
soutien
financier de



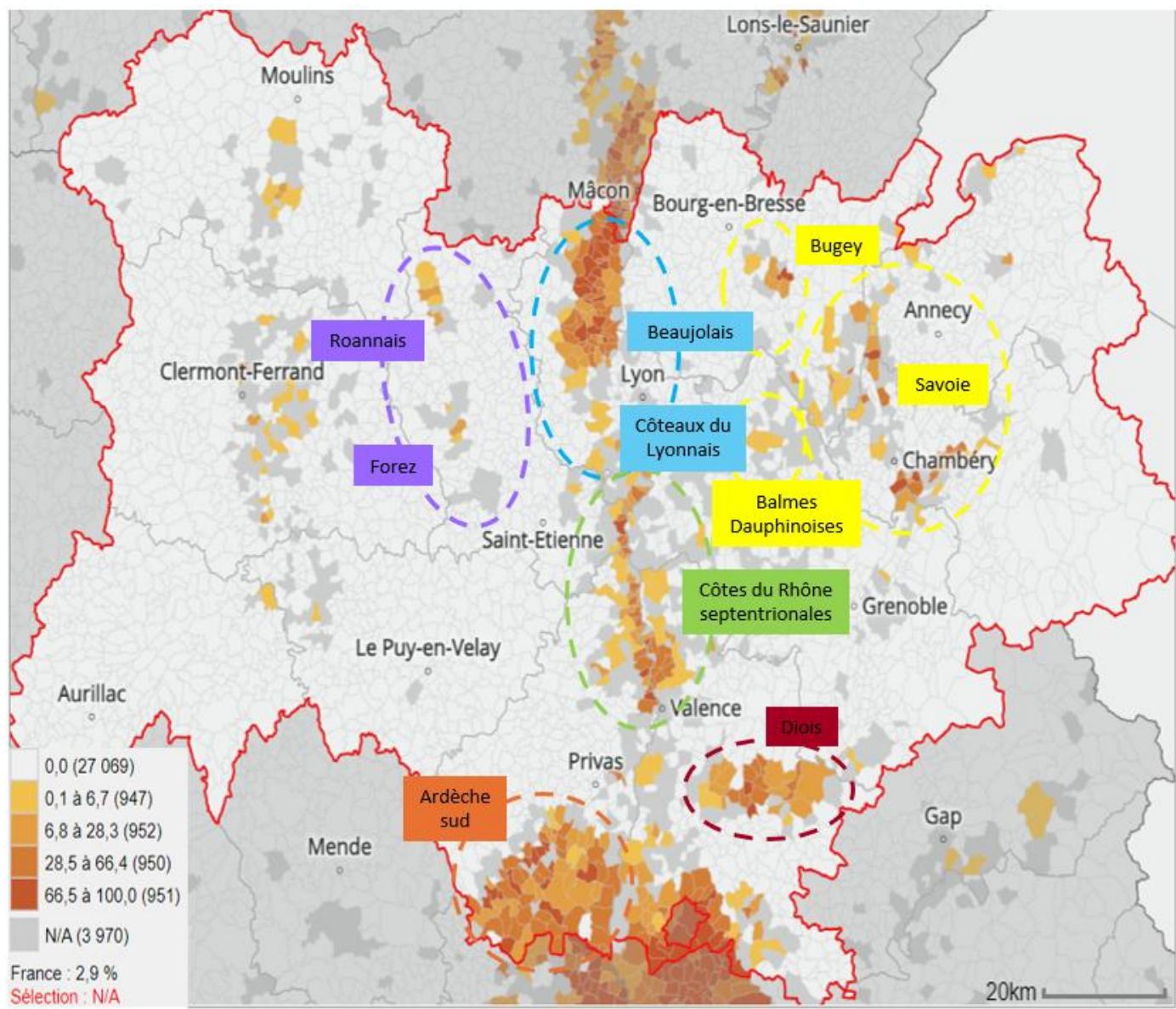
1- Présentation du réseau d'épidémosurveillance Rhône-Alpes

Le BSV est élaboré à partir d'observations hebdomadaires réalisées sur un réseau de parcelles viticoles réparties sur le territoire rhônalpin. Ces données sont saisies dans le logiciel Vigicultures 2.0, constituant une base de données essentielle pour la rédaction des bulletins. Les observations sont effectuées par les membres du réseau BSV, conformément au protocole national harmonisé.

L'analyse de risque s'appuie localement sur l'utilisation de modèles, lorsqu'ils sont disponibles, tels que Rimpro, Potentiel Système, Milvit, Milstop. A ce jour, aucune modélisation n'est réalisée à l'échelle régionale car il n'y a pas d'acquisition régionalisée de données météorologiques.

Ce BSV se concentre sur le suivi des vignobles de la région Rhône-Alpes à savoir : le Forez et Roannais, le Beaujolais et Côteaux du Lyonnais, la Savoie, Bugey et les Balmes Dauphinoises, le Diois, les Côtes du Rhône Nord et l'Ardèche sud.

Localisation des vignobles rhônalpins et part des vignes dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2020 (%)

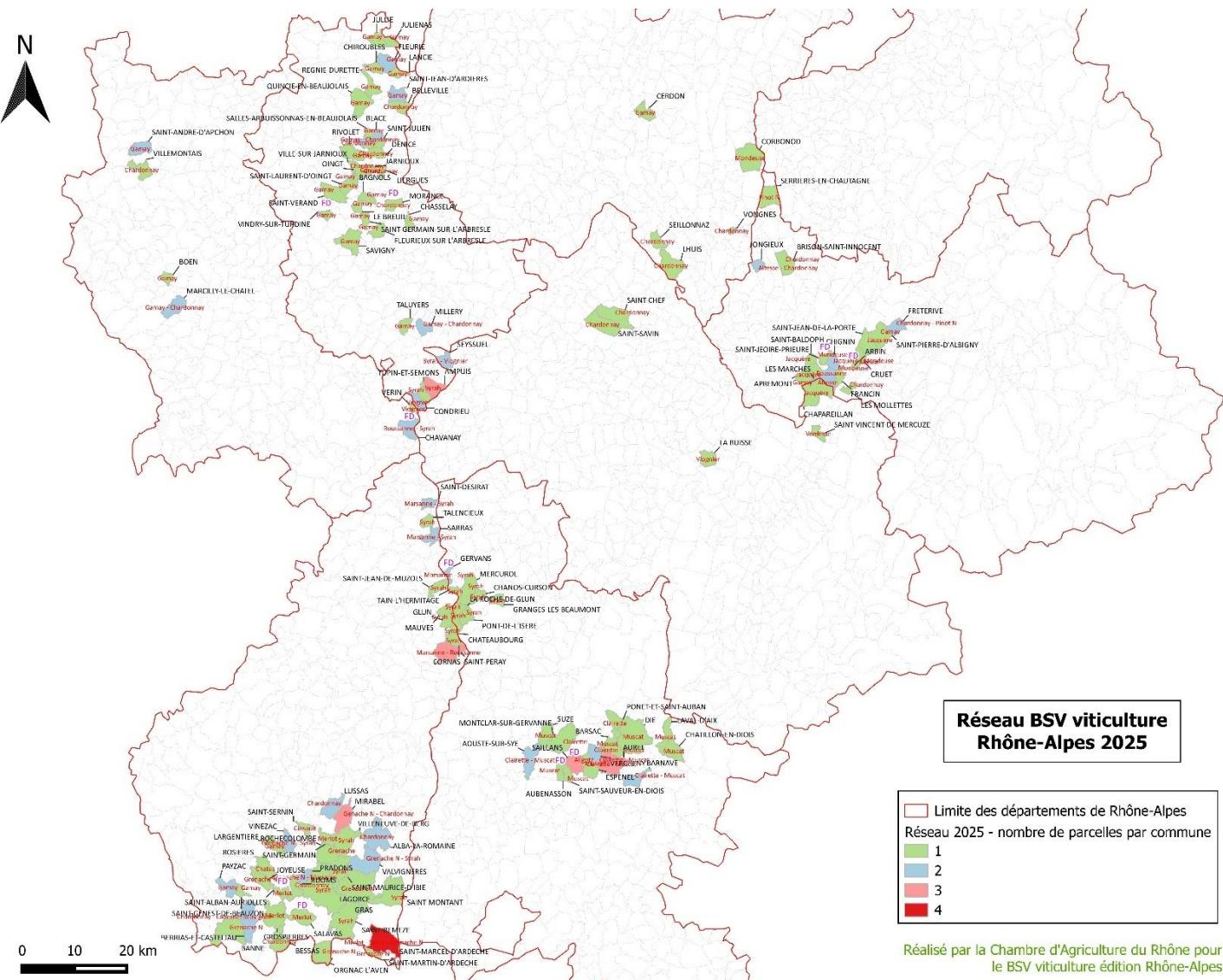


Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU, ou aux exports de données sous ACTIONS | © MAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

Un réseau de parcelles de références a été constitué à partir de parcelles représentatives de chaque vignoble. Pour le BSV viticulture Rhône-Alpes 2025, le réseau était constitué de 165 parcelles réparties sur 7 départements. Au total, 42 observateurs (certains opérant sur plusieurs vignobles) sont impliqués dans le dispositif. Ils proviennent de 33 structures distinctes : des Chambres d'agriculture départementales, la FREDON, des coopératives d'approvisionnement, des coopératives – négoces et des viticulteurs.

Vignobles	Forez - Roannais	Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	Côtes du Rhône Nord	Ardèche sud	Diois	Nombre d'entités différentes en Rhône-Alpes
Nombre de parcelles fixes suivies	6	34	29	32	42	22	165
% du total	4%	21%	18%	19%	25%	13%	
Nombre de structures participantes	1	10	11	9	5	4	33

Réseau de parcelles du BSV viticulture Rhône-Alpes en 2025



Les observations sont effectuées sur 20 cépages différents, en essayant de bien représenter l'encépagement local. 55 % des parcelles du réseau sont plantées en cépages noirs, soit 91 parcelles, tandis que les 45 % restantes sont en cépages blancs. Le détail de la répartition des parcelles par cépage est présenté dans le tableau ci-dessous.

Répartitions des parcelles par cépage dans le réseau de référence BSV et représentation de chaque cépage en pourcentage de l'ensemble des parcelles du réseau

Cépages	Vignoble	Nombre de parcelles	% du réseau
Aligoté	Diois	1	1 %
Altesse	Savoie	3	2 %
Cabernet Sauvignon	Ardèche sud	1	1 %
Chardonnay	Ardèche sud, Beaujolais-Côteaux du Lyonnais, Forez-Roannais, Savoie-Bugey-Balmes Dauphinoises	29	17 %
Chatus	Ardèche sud	1	1 %
Cinsault	Ardèche sud	1	1 %
Clairette	Diois	7	4 %
Gamay	Ardèche sud, Beaujolais-Côteaux du Lyonnais, Forez-Roannais, Savoie-Bugey	36	21 %
Grenache N	Ardèche sud	12	7 %
Jacquère	Savoie	5	3 %
Marsanne	CDR nord	5	3 %
Marselan	Ardèche sud	1	1 %
Merlot	Ardèche sud	5	3 %
Mondeuse	Savoie-Bugey	4	2 %
Muscat	Diois	14	8 %
Pinot N	Savoie	2	2 %
Roussanne	CDR nord, Savoie-Bugey	3	2 %
Syrah	Ardèche sud, CDR nord	29	17 %
Verdesse	Savoie	1	1 %
Viognier	CDR nord, Savoie	5	3 %

Les parcelles du réseau sont conduites selon différents modes de culture : 38 % sont en agriculture biologique ou en conversion, 45 % en agriculture raisonnée et 17 % en agriculture conventionnelle.

Dans le cadre des observations du BSV, 16 % des parcelles présentent un témoin non traité pour suivre les populations de ravageurs, de parasitoïdes ou encore d'auxiliaires.

Modes de conduite agriculteur ou témoins non traités (TNT) par vignoble pour les parcelles du réseau BSV

Vignoble	Mode de Conduite	Nombre de parcelles
Ardèche sud	Conduite agriculteur	39
	Partiellement non traitée	3
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	Conduite agriculteur	11
	Partiellement non traitée	23
Côtes du Rhône nord	Conduite agriculteur	30
	Partiellement non traitée	2
Diois	Conduite agriculteur	22
Forez - Roannais	Conduite agriculteur	6
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	Conduite agriculteur	29

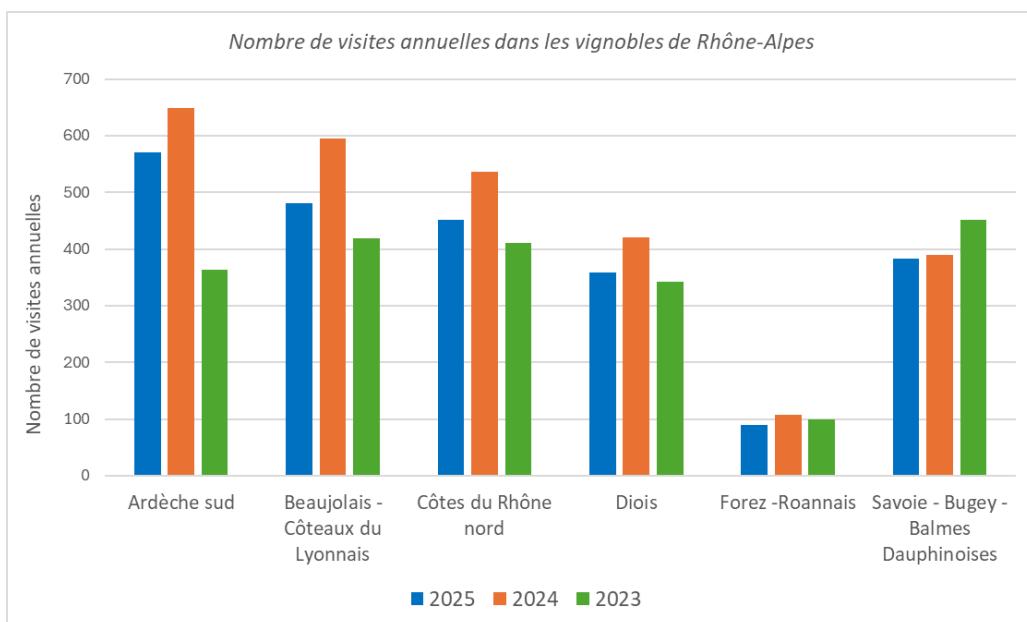
Enfin, afin de déterminer les dates de traitements obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée (FD), 10 parcelles ont été suivies (2 parcelles par vignoble).

Le protocole consistait à suivre de façon précise l'émergence des larves jusqu'à l'apparition des adultes.

Les observations ont été réalisées entre le 04 avril et le 15 septembre 2025. Le premier BSV a été publié le 08 avril et le dernier le 22 juillet, il y a donc eu la parution de **16 bulletins hebdomadaires**.

Au total, sur toute la saison, il y a eu **2 333 visites** de parcelles donnant lieu à **25 958 notations chiffrées, 5 171 notations textes automatiques et 387 commentaires textes libres** dans la base Vigicultures 2.0 en 2025.

Cette année, 5 parcelles supplémentaires ont été intégrées au suivi, ce qui a permis d'augmenter le nombre de notations. Toutefois, le nombre de visites est en légère baisse par rapport à 2024, en raison d'une saison un peu plus courte (2 semaines de parution en moins par rapport à l'année dernière). Malgré cela, la dynamique reste similaire, avec pour objectif de maintenir le nombre de parcelles et donc de notations (en cohérence avec le nombre de semaines de rédaction du BSV).



2- Bilan climatique de la saison 2025 en région Rhône-Alpes

Le résumé climatique régional a été réalisé à partir des données de Météo France.

Janvier 2025 : un mois contrasté et souvent bien arrosé

Ce mois de janvier est nettement plus doux que la normale sur notre région (+1.4°C par rapport à la température moyenne). Le 25 janvier, plusieurs records de température ont été battu avec 18.7°C à Ambérieu (01) et 21.5°C à Challes-les-Eaux (73). Les deux périodes de douceur en début et fin de mois ont été entrecoupées d'une période de froid (fortes gelées en plaine). Le cumul pluviométrique a atteint 126 mm soit un excédent proche de 50%. Certaines zones ont été plus ou moins touchées avec par exemple un excédent de 10% dans l'Allier contre 80% en Haute Loire alors que le nord-ouest des monts du Beaujolais a connu un déficit pluviométrique. Enfin, l'ensoleillement a été très hétérogène selon les secteurs. La couverture nuageuse a causé un déficit d'ensoleillement en région lyonnaise, alors que dans le bassin chambérien le soleil a brillé 20% plus longtemps que la moyenne mensuelle.

Février 2025 : de la douceur et de faibles précipitations

Février a été très doux avec une température moyenne régionale supérieure de 2.2°C à la normale. Ainsi, les gelées ont été nettement moins fréquentes, jusqu'à 9 jours de gel en moins par rapport à un mois de février habituel. Le cumul des précipitations agrégées à l'échelle de la région atteint 45 mm, soit un déficit pluviométrique de 35 % par rapport à la normale 1991-2020. Il s'agit du 14ème mois de février le plus sec depuis 1959. Cela contraste avec le mois janvier, très arrosé. Cependant, de grosses perturbations ont touché l'Ardèche, se reflétant par un excès de 120 % par rapport à la normale.

Mars 2025 : dernières offensives de l'hiver

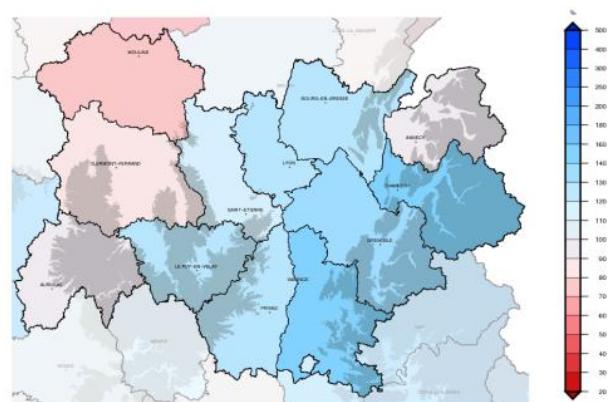
La température moyenne régionale est proche de la normale. Les départements de l'Ain et des Savoies ont connu des températures moyennes légèrement excédentaires. Les cumuls pluviométriques sont également proches de la normale avec en moyenne 69 mm. Toutefois, la répartition est très hétérogène avec des déficits de 40 à 70 % dans l'Ain et les Savoies, et des forts excédents de 60-70 % en Drôme. Ces excédents vont jusqu'à 200 % en Ardèche (cumuls entre 70 mm et 390 mm), plaçant 2025 comme 6^{ème} mois de mars le plus arrosé en Ardèche. A noter un épisode de neige tardif mi-mars, même en plaine de Rhône-Alpes.

Plusieurs épisodes de vent fort ont également touché la région avec des rafales jusqu'à 140 km/h en Ardèche.

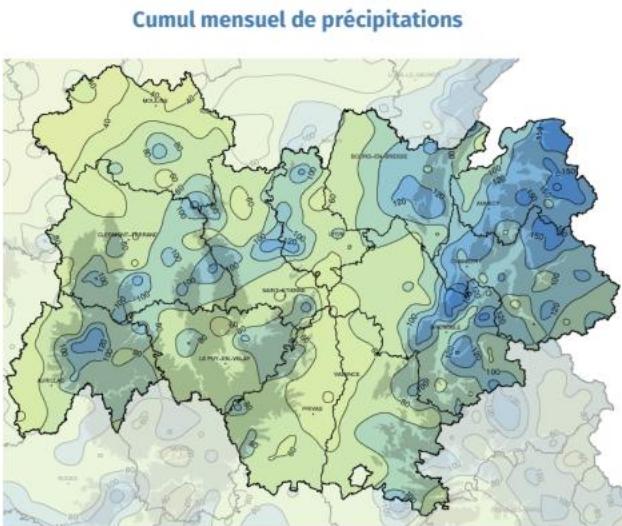
Avril 2025 : un mois anormalement chaud et pluvieux

Avec une anomalie de la température moyenne de +1.8°C, ce mois d'avril est nettement plus chaud que la moyenne. Il se classe au 7^{ème} rang des mois d'avril les plus chauds depuis 1947. Dès le 5 avril, la région a enregistré ses premières journées chaudes avec des températures dépassant les 25°C, un phénomène particulièrement précoce. La première décennie d'avril a alors entraîné un assèchement important des sols. La région a ensuite connu un refroidissement important sur quelques jours, au point d'observer des chutes de neige dans les vallées savoyardes les 16 et 17 avril. Les précipitations ont repris mi-avril avec des fortes pluies, parfois orageuses, entraînant un cumul mensuel excédentaire en Rhône-Alpes jusqu'à 50% en nord Drôme et en Savoie.

Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls mensuels de précipitations agrégées



Mai 2025 : le mois de tous les contrastes



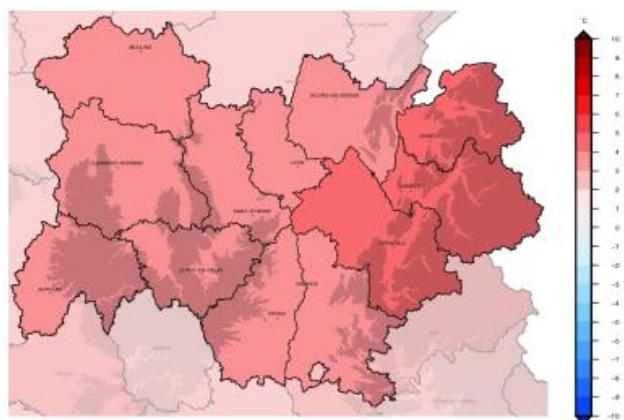
Les températures atteignent un pic de chaleur au début et à la fin du mois (jusqu'à 34°C selon les endroits). Il a fait bien frais par moments avec quelques gelées observées localement. Au final, les températures sont globalement dans la norme avec une moyenne régionale de 13.2°C. Cependant, les précipitations ont été assez hétérogènes, sous forme d'averses voire d'orages. C'est notamment le cas en Savoie et dans l'Ain où on a recensé des fortes pluies / orages parfois accompagnés de grêle. Malgré cela, la moyenne régionale est déficitaire d'environ 15%. Enfin, alors que l'ensoleillement était globalement déficitaire pour le début d'année, le soleil a brillé plus longtemps que la normale sur la majorité de la région.

Au global, le printemps 2025 présente une pluviométrie quasiment dans la normale 1991-2020. Le déficit des cumuls de mai a contrebalancé l'excédent du mois d'avril. La répartition reste très hétérogène avec des excédents dans le sud Rhône-Alpes. Coté températures, il s'agit du 5^{ème} printemps le plus doux depuis 1990 avec une anomalie de +1.0°C par rapport à la normale 1991-2020. Enfin l'ensoleillement a été excédentaires sur la région de 5 à 15 % au-dessus de la normale.

Juin 2025 : un mois très chaud et orageux

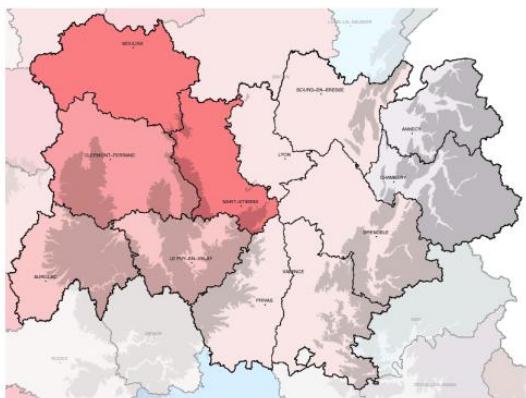
Avec une anomalie de la température moyenne mensuelle de +3.5°C, c'est le 2^{ème} mois de juin le plus chaud depuis 1947. En effet, une vague de chaleur a duré 15 jours à partir du 20 juin. Plusieurs records de chaleur ont été enregistrés dans la région avec plusieurs maximales supérieures à 40°C (41.9°C à Vinsobres (26)). Par exemple, on a enregistré 37.5°C le 30 juin à Chambéry (73) contre 36.7°C le 19 juin 2022 et 36.5°C à Sutrieu (01) contre 33.9°C le 18 juin 2022. De forts épisodes orageux ont été observés sur l'ensemble de la région entre le 14 et le 15, à l'ouest du Rhône entre le 22 et le 26, entre la vallée du Rhône et les massifs alpins le 30. Ces orages sont accompagnés de violentes rafales de vent et parfois de grosse grêle. Dans le Puy-de-Dôme des grêlons d'un diamètre jusqu'à 10 à 12 cm ont été observés ainsi qu'une tornade dans la Loire occasionnant d'importants dommages sur des bâtiments et des parcelles de forêt dans les secteurs de Lérigneux et Roche-en-Forêt. Malgré ces orages, les cumuls de précipitations sont nettement en dessous de la normale avec un déficit entre 20 et 60 % sur la région. En lien avec ce déficit pluviométrique, les sols se sont fortement asséchés, avec notamment un niveau exceptionnellement bas en Savoie. Enfin, le soleil a brillé avec un excédent de 10 à 30 % en Rhône-Alpes.

écart à la moyenne de référence 1991-2020
de l'indicateur thermique moyen mensuel



Juillet 2025 : un mois proche des normales

Rapport à la moyenne de référence 1991-2020
des cumuls mensuels de précipitations agrégées



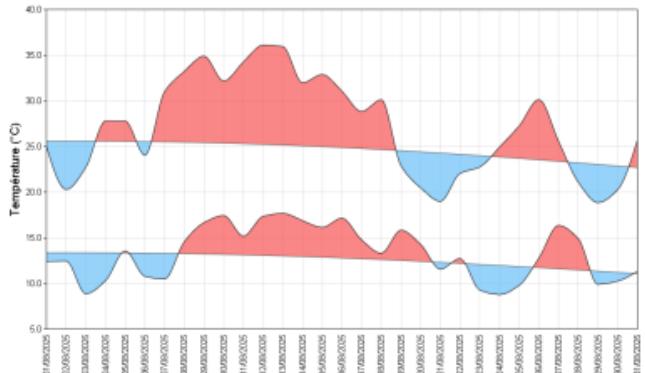
La vague de chaleur du mois de juin s'est poursuivie jusqu'au 6 juillet avant que les températures redescendent en dessous des températures normales pour quelques jours. Finalement, la température moyenne régionale du mois de juillet 2025 est de + 0,44°C par rapport aux normales. Ce mois de juillet a été sec avec des précipitations qui sont tombées uniquement sous forme d'orages le 19 et 20 juillet. Étant donné les passages aléatoires et localisés des orages, les cumuls mensuels sont variables d'un secteur à un autre. En Auvergne les déficits sont de l'ordre de 50 à 70 %, en Rhône-Alpes autour de 20-30 %, tandis que vers les reliefs alpins les cumuls sont proches des normales, voire légèrement excédentaires.

De plus, l'ensoleillement de la région est dans la norme avec aucune journée totalement couverte.

Août 2025 : un mois très chaud avec un cumul pluviométrique hétérogène

Une importante vague de chaleur a affecté la région du 08 au 16 août avec des températures maximales frôlant les 11 degrés au-dessus des normales. Une vigilance rouge a même été déclenchée le 12 et 13 août dans plusieurs départements dont l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et le Rhône. On a dénombré 5 à 9 jours de très fortes chaleurs (plus de 35°C) en plaine contre 1 à 3 habituellement et 9 à 14 en Drôme-Ardèche contre 2 à 5 de coutume. Des nuits tropicales ont été enregistrées dans plusieurs endroits : 5 à Villefranche-sur-Saône (69) et Saint-Chamond (42), 9 dans le Lyonnais, 10 à Vinsobres (26) et 13 à Saint-Montan (07). Au final, la température moyenne dépasse de +1.06°C la normale, faisant de ce mois le 6^{ème} mois d'août le plus chaud depuis 1947. Les cumuls pluviométriques sont, quant à eux, inégaux avec un excédent du côté de l'Auvergne et des légers déficits en Rhône-Alpes.

Indicateurs quotidiens des températures minimales et maximales

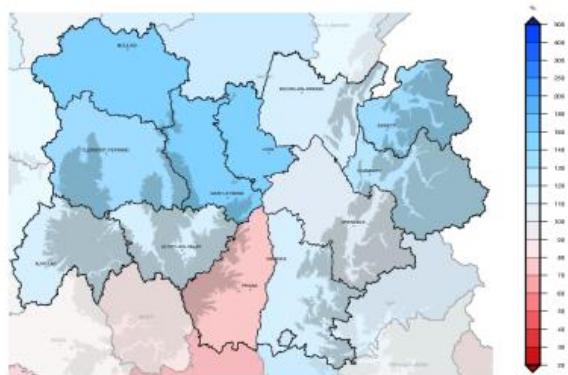


Au global, l'été 2025 est le 3^{ème} été le plus chaud sur la région depuis 1990 (après 2003 et 2022) avec +2.0°C par rapport à la normale 1991-2020. Avec deux épisodes caniculaires marquants en juin et août, l'été a été très chaud sur la région. Du côté des précipitations, l'été 2025 présente un déficit d'environ 13 % par rapport à la normale sur la région. Ces cumuls de précipitations sont très hétérogènes géographiquement et dépendent fortement des différents orages de la saison. Enfin, l'ensoleillement a été généralement excédentaire dans la région.

Septembre 2025 : un mois pluvieux mais des températures dans la norme

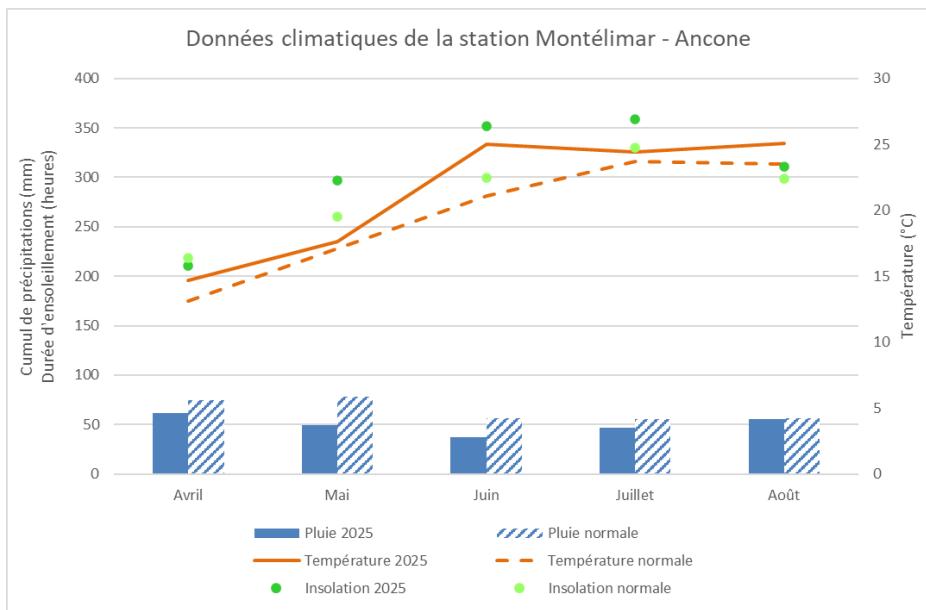
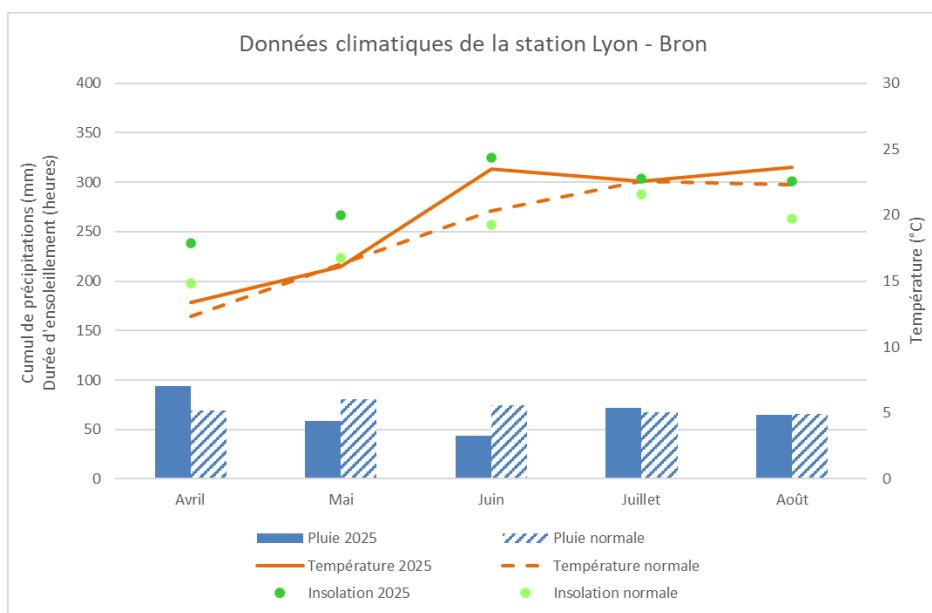
Il a plu quotidiennement les 15 premiers jours du mois et de nouveau entre le 20 et le 26 septembre avec un épisode pluvio-orageux intense le 21 sur le sud-est de Rhône-Alpes. Le bilan pluviométrique est donc excédentaire de 20 % sur la région mais il est hétérogène car il dépasse 50 % dans la Loire et le Rhône alors

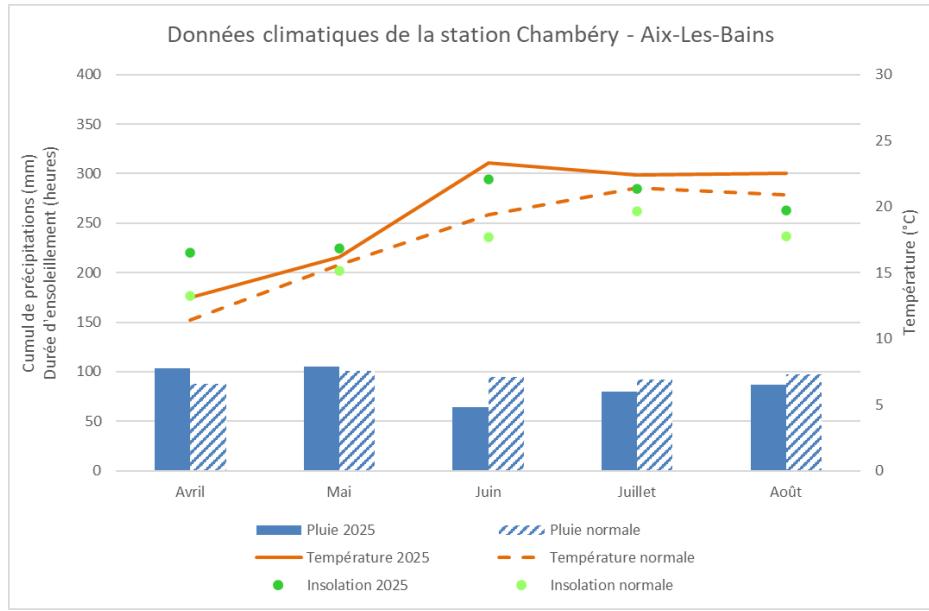
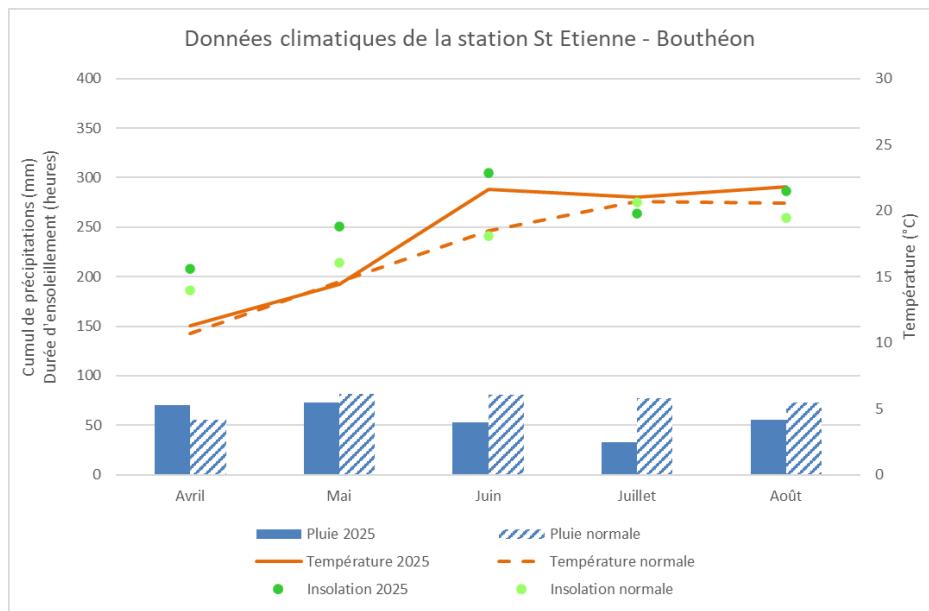
**Rapport à la moyenne de référence 1991-2020
des cumuls mensuels de précipitations agrégées**



qu'il manque 30 % d'eau en Ardèche par rapport à la normale. La température moyenne de la région est, quant à elle, dans la normale. Après un pic de chaleur du 17 au 20 septembre, les températures ont brutalement chuté le 21 atteignant des maximales jusqu'à 7°C en dessous de la normale les 24 et 26 septembre.

Données climatiques complémentaires d'avril à août par stations de Météo France réparties sur la région Rhône-Alpes (données 2025 et comparaison à la normale 1991-2020).





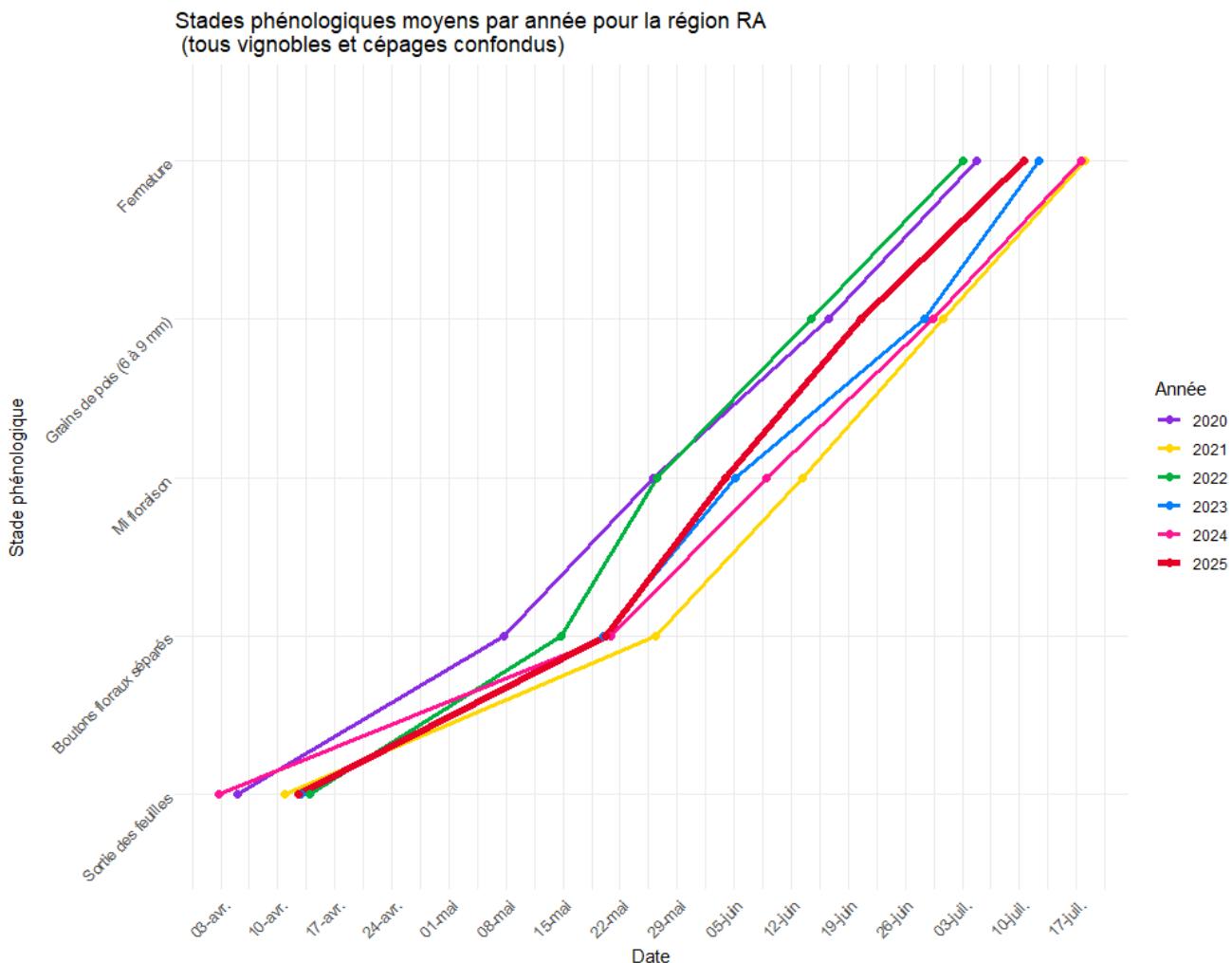
3- Phénologie 2025 et comparaison aux années antérieures

Millésime 2025 : un démarrage tardif mais une floraison précoce

Le millésime 2025 a démarré avec un net retard par rapport à 2024, s'inscrivant ainsi parmi les millésimes les plus tardifs de ces cinq dernières années. À l'inverse, 2024 avait été marqué par une précocité exceptionnelle.

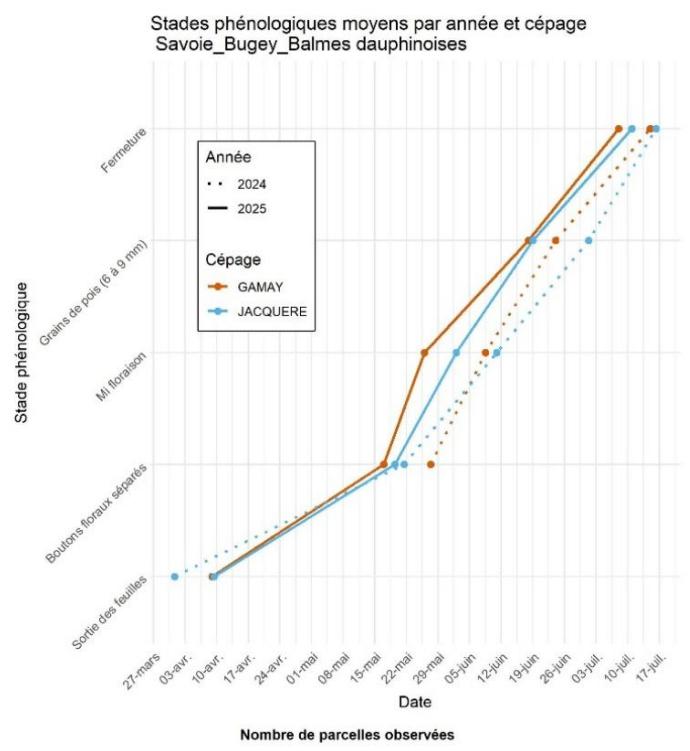
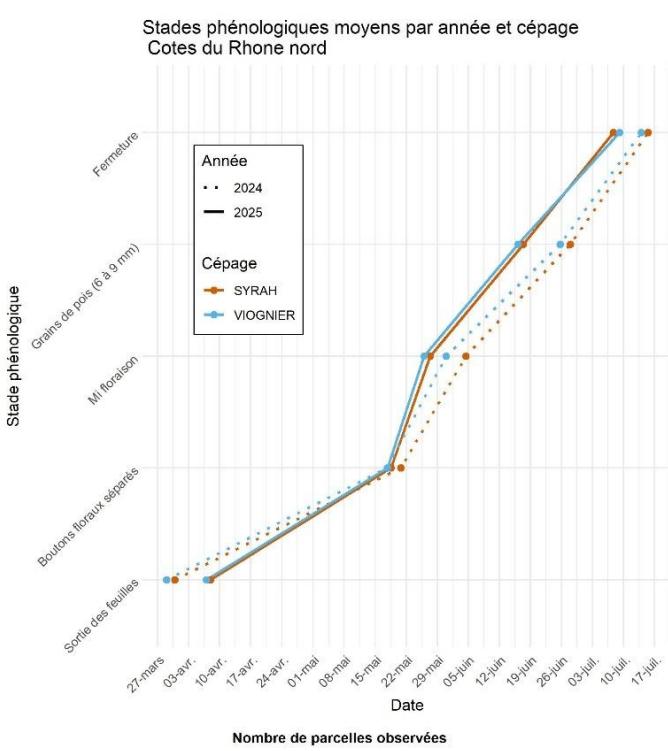
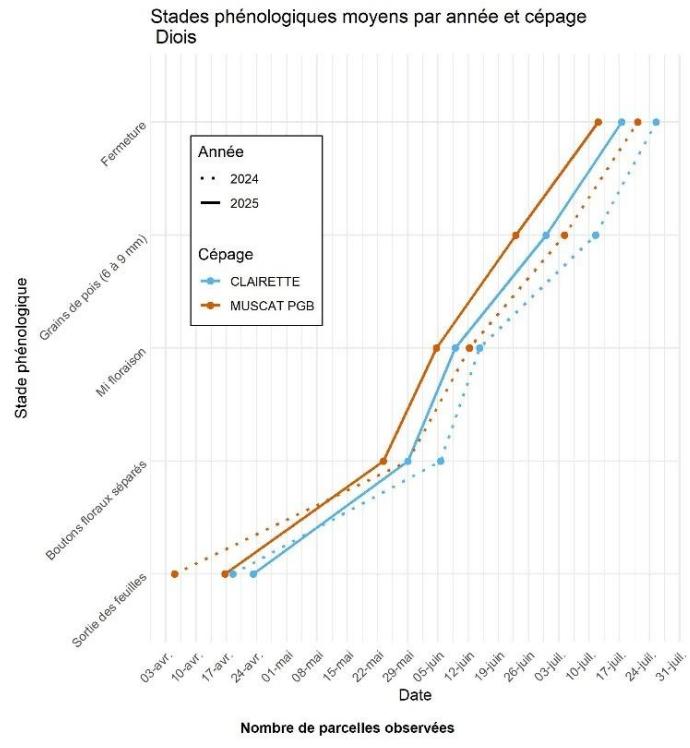
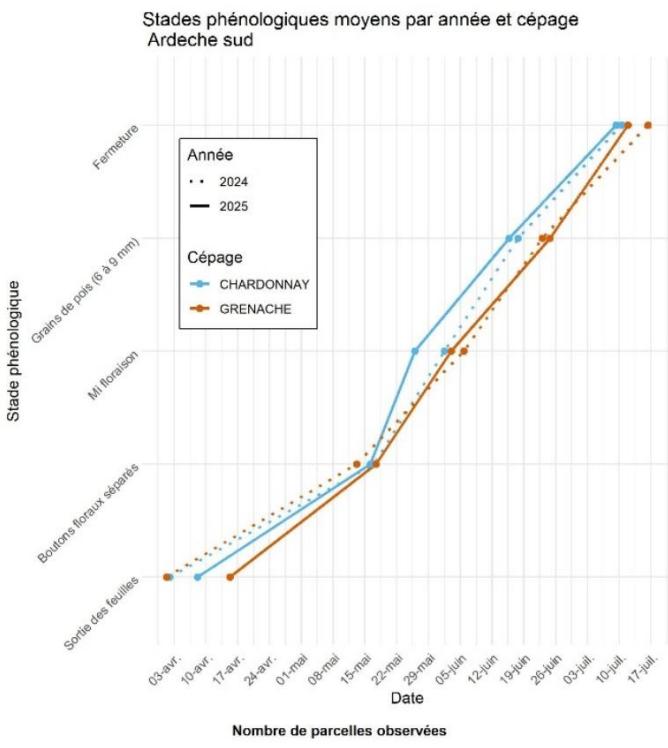
Tout au long de la saison, la phénologie s'est maintenue dans la moyenne même si l'évolution a été plutôt rapide à partir de la floraison, le rendant plus précoce que les millésimes 2019, 2021, 2023 et 2024 à ce stade. En revanche, il reste plus tardif que 2020 et 2022, deux années particulièrement chaudes.

En moyenne, le débourrement a eu lieu le 12 avril, soit 10 jours plus tard qu'en 2024. La floraison a débuté autour du 30 mai, soit 5 jours plus tôt qu'en 2024 (4 juin). La fermeture de la grappe a commencé en moyenne le 29 juin, et la véraison s'est enclenchée autour du 18 juillet, soit une semaine avant 2024.

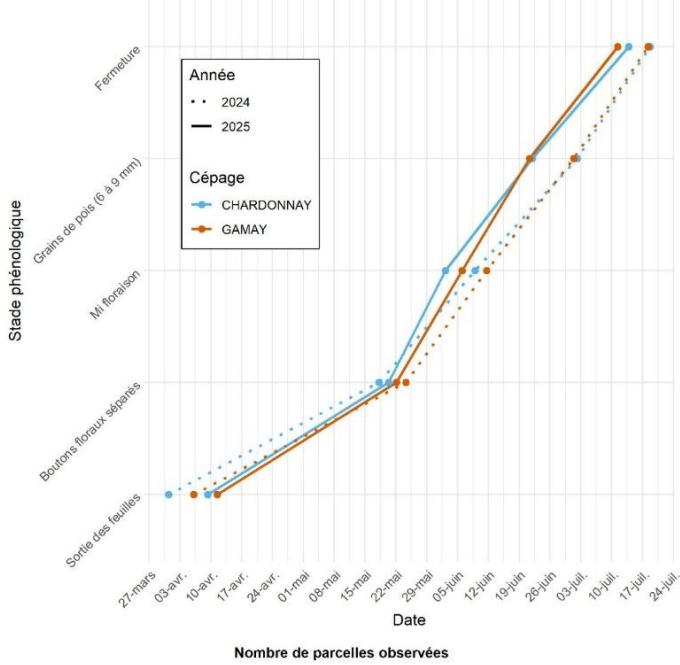


La phénologie par vignoble

Les graphiques, ci-dessous, représentent l'évolution de la phénologie pour 2024 et 2025 sur deux cépages par vignobles.



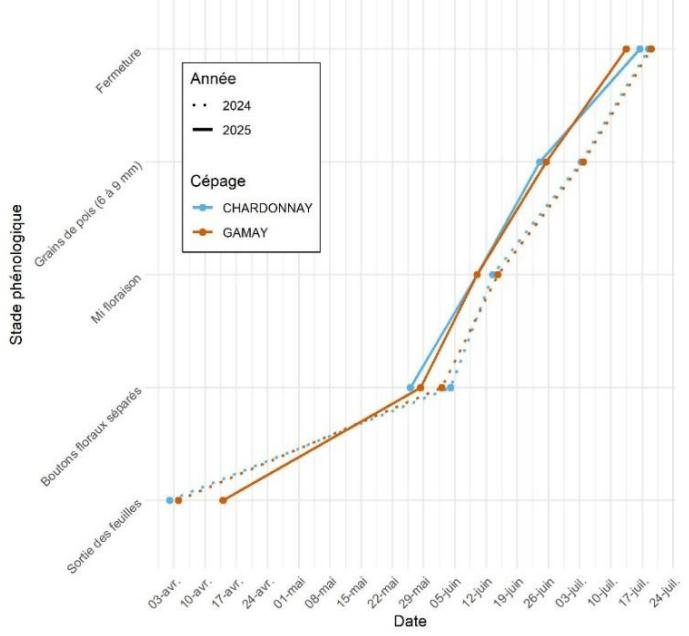
Stades phénologiques moyens par année et cépage
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais



Nombre de parcelles observées

Region	Cépage	2024	2025
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	CHARDONNAY	9	8
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	GAMAY	25	25

Stades phénologiques moyens par année et cépage
Forez_Roannais



Nombre de parcelles observées

Region	Cépage	2024	2025
Forez_Roannais	CHARDONNAY	2	2
Forez_Roannais	GAMAY	4	4

Pour l'ensemble des vignobles et cépages, on remarque du retard sur la sortie des feuilles par rapport à 2024, mais qui est très vite rattrapé grâce au printemps chaud. Finalement, la date du stade phénologique boutons floraux séparés est similaire à l'année 2024, tandis que de la floraison à la fermeture de la grappe, les stades sont atteints une semaine plus tôt que l'an passé.

4- Pression biotique

Le suivi de la pression biotique se faisant par différents indicateurs et sur de nombreux ravageurs et maladies, seulement une partie des informations récoltées sont détaillées dans les chapitres suivants.

Nous avons décidé d'utiliser l'indicateur « **fréquence** » pour l'ensemble des maladies et des ravageurs et de mettre en avant **son évolution par rapport à l'année dernière**. La fréquence correspond au nombre **d'organes** (feuilles, grappes, inflorescences etc.) **touchés sur le nombre total d'organes observés**, exprimé en pourcentage.

Les principales maladies suivies d'avril à juillet ont été représentées : mildiou, oïdium, black rot, botrytis sur grappes et excoriose. Nous n'avons pas représenté les maladies du bois car il y a très peu de notations durant la période de rédaction du BSV (cf page 49). Les ravageurs représentés sont les mange-bourgeons, les cochenilles, les tordeuses, les cicadelles flavescence dorée et cicadelles vertes. Cependant, les fréquences des cicadelles vertes et des cochenilles ne sont pas très représentatives dû au faible nombre d'observations. Les figures ci-dessous représentent les fréquences moyennes de maladies et de ravageurs par vignoble et la comparaison avec l'année précédente. Les cases sont colorées avec un dégradé de bleu en fonction de la **valeur de la fréquence** et les **symboles** sont le résultat de la **comparaison avec les fréquences de 2024**.

↓ : la fréquence moyenne 2025 est inférieure à la fréquence 2024

↑ : la fréquence moyenne 2025 est supérieure à la fréquence moyenne 2024

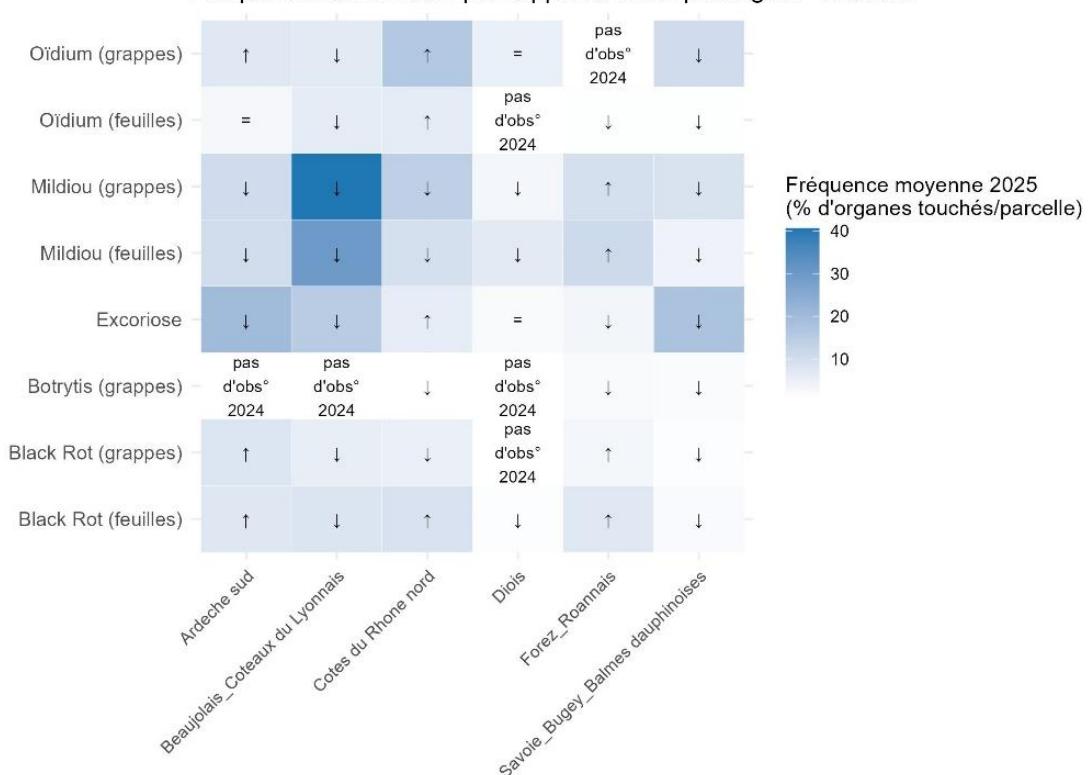
= : la fréquence moyenne 2025 est égale à la fréquence moyenne 2024 (à ± 1%).

pas d'obs 2024 : aucune observation n'a été réalisée en 2024 OU les observations réalisées étaient égales à 0

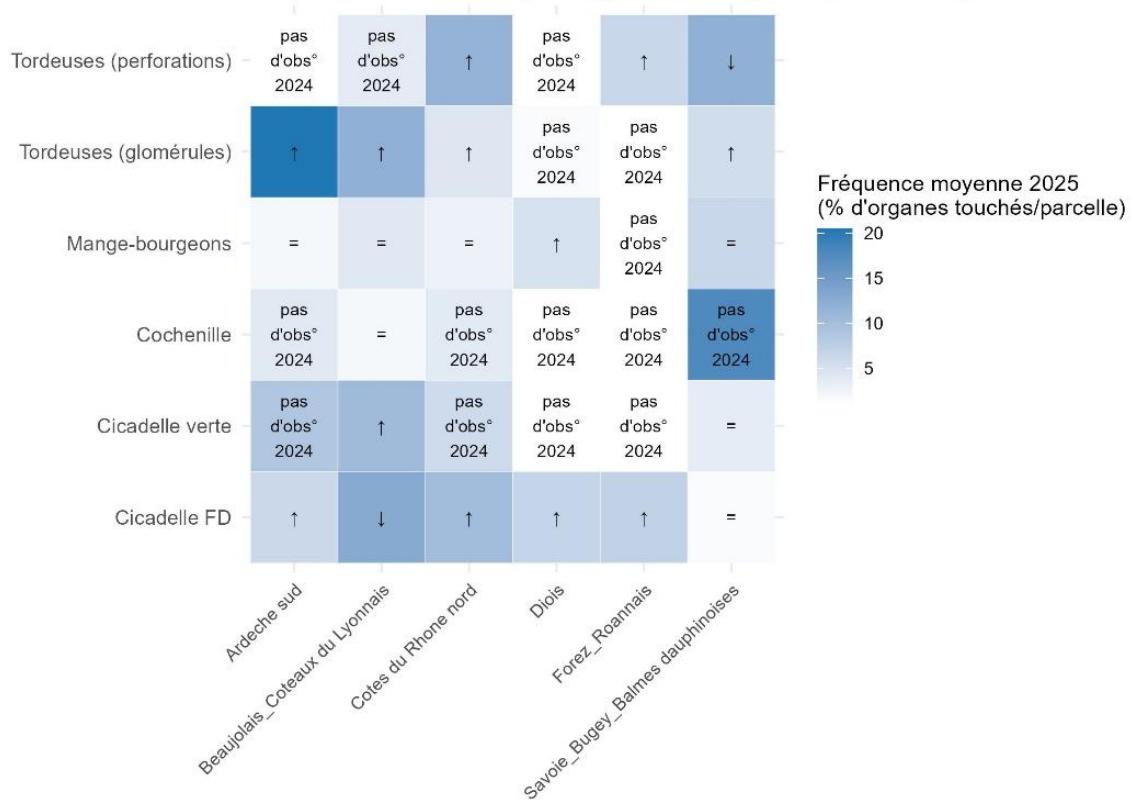
Les fréquences ont été construites à partir des observations symptomatiques seulement, pour chaque maladie et ravageurs. Les fréquences moyennes sont donc calculées à partir des valeurs non nulles de chaque observation.

Attention, il faut prendre en compte les différents modes de conduite (traité ou non) pour la comparaison des vignobles entre eux (cf page 5). Par exemple, le réseau BSV Beaujolais – Côteaux du Lyonnais est constitué en majorité de parcelles non traitées donc les fréquences de symptômes sont plus importantes que dans les autres vignobles. Les fréquences d'attaques peuvent varier sensiblement d'un vignoble à l'autre, mais pour un vignoble donné, les écarts par rapport à la campagne précédente restent cohérents et comparables.

Fréquence et évolution par rapport à 2024 par région - Maladie



Fréquence et évolution par rapport à 2024 par région - Ravageur



On constate que pour la plupart des vignobles, les fréquences moyennes des maladies en 2025 sont inférieures aux valeurs de l'année dernière. Quelques exceptions sont quand même remarquées : pour le Forez – Roannais, le mildiou (feuilles et grappes) et le black rot (feuilles et grappes) ont été observés plus fréquemment que l'année 2024. De même, pour l'Ardèche sud, le black rot a été plus présent cette année qu'en 2024 et en Côtes du Rhône nord, c'est la pression oïdium qui a été plus importante qu'en 2024. Pour le botrytis, la période de suivi du BSV ne coïncide pas très bien avec la période de présence de la maladie, il y a donc peu de notations, les données ne représentent pas la pression réelle de la maladie. Enfin, concernant les ravageurs, il semble que les tordeuses et les cicadelles transmettant la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) ont été plus observées que l'année dernière. Les mange-bourgeons ont été observés en proportions similaires que 2024. Tandis que pour les autres ravageurs, peu de comparaisons sont possibles car il y a eu peu ou pas d'observations en 2024 ou 2025.

5- Bilan de la campagne par bioagresseur

a. Les maladies cryptogamiques

Le suivi des maladies cryptogamiques et des ravageurs se fait par des visites hebdomadaires des parcelles. Les symptômes sur feuilles, puis sur grappes, sont repérés jusqu'à la véraison. La fréquence et l'intensité sont notées pour chaque maladie.

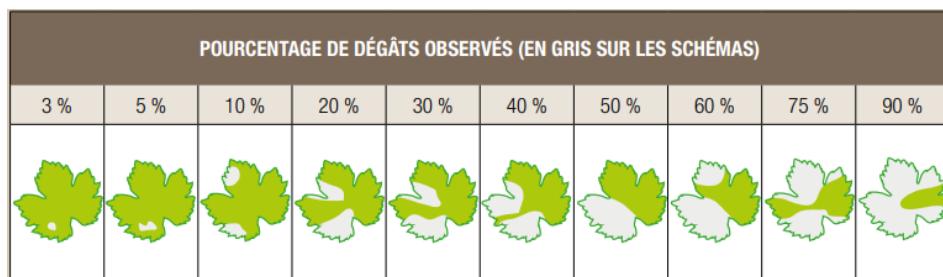
Pour rappel, la **fréquence** est le nombre d'organes atteints par rapport au nombre d'organes observés (en %) et l'**intensité** correspond à la somme des dégâts observés des organes touchés divisée par le nombre total d'organes observés (en %). Dans tous les cas, l'intensité d'attaque de la parcelle ne peut pas être supérieure à la fréquence d'attaque de la parcelle.

Par exemple, pour une observation de 100 grappes, si **10 grappes sont attaquées** par le mildiou alors la **fréquence d'attaque est de 10 %**. Chaque grappe est notée selon son pourcentage de dégâts (intensité d'attaque) :

	Grappe 1	Grappe 2	Grappe 3	Grappe 4	Grappe 5	Grappe 6	Grappe 7	Grappe 8	Grappe 9	Grappe 10
Intensité	2 %	5 %	20 %	10 %	50 %	5 %	10 %	12 %	2 %	5 %

La **somme des intensités est égale à 121 %** pour les 100 grappes observées (seulement 10 grappes attaquées, les 90 autres sont sans symptôme). Ainsi, l'**intensité d'attaque de la parcelle est de 121 % / 100 grappes = 1.21 %**.

Une échelle d'intensité présentée ci-contre permet d'aider à estimer les dégâts sur feuilles (source : Guide de l'observateur Nouvelle-Aquitaine).



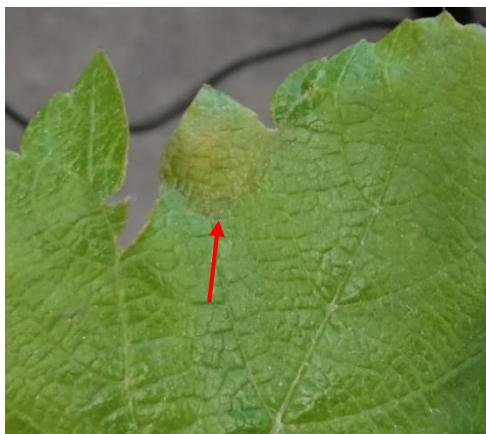
En raison du faible nombre de parcelles suivies dans certains cas, les résultats regroupent les données de l'ensemble des parcelles, peu importe les types de conduite de la vigne : conventionnel, biologique, témoins non traités... Malgré cela, une attention sera apportée sur les résultats d'observation de parcelles non traitées d'une part et les parcelles traitées d'autre part, afin d'avoir une analyse la plus juste possible.

Vignoble	Mode de Conduite	Nombre de parcelles	Représentation pour chaque vignoble
Ardèche sud	Agriculture biologique	13	8%
	Agriculture raisonnée	20	12%
	Agriculture conventionnelle	9	5%
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	Agriculture biologique	12	8%
	Agriculture raisonnée	18	11%
	Agriculture conventionnelle	4	2%
Côtes du Rhône nord	Agriculture biologique	13	8%
	Agriculture raisonnée	17	10%
	Agriculture conventionnelle	2	1%

Diois	Agriculture biologique	10	6%
	Agriculture raisonnée	12	8%
Forez - Roannais	Agriculture biologique	5	3%
	Agriculture raisonnée	1	1%
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	Agriculture biologique	14	9%
	Agriculture raisonnée	7	4%
	Agriculture conventionnelle	8	5%

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

Plasmopara viticola est un pseudo-champignon de la famille des Oomycètes. La reproduction se fait sous formes « d'œufs », les oospores qui restent sur les feuilles attaquées et tombent au sol l'automne. Au printemps, après leur maturation ces « œufs » germent dans l'eau et libèrent des zoospores qui provoquent les contaminations primaires à l'origine du mildiou. Après incubation, des conidies apparaissent et sont responsables des contaminations secondaires. *Plasmopara viticola* a alors besoin d'eau et d'une température autour de 20°C. Le mildiou se caractérise par des « taches d'huile », des zones décolorées avec un aspect huileux sur la face supérieure des feuilles et un duvet blanc sur la face inférieure. Sur feuilles âgées, le mildiou est plutôt sous forme mosaïque. Lorsque les grappes sont touchées, elles deviennent rouges – brunes et se déforment en crosse. Elles se dessèchent et peuvent finir par tomber.



Contamination primaire (de mildiou) observée dans le Beaujolais (crédit photo : CA 69)



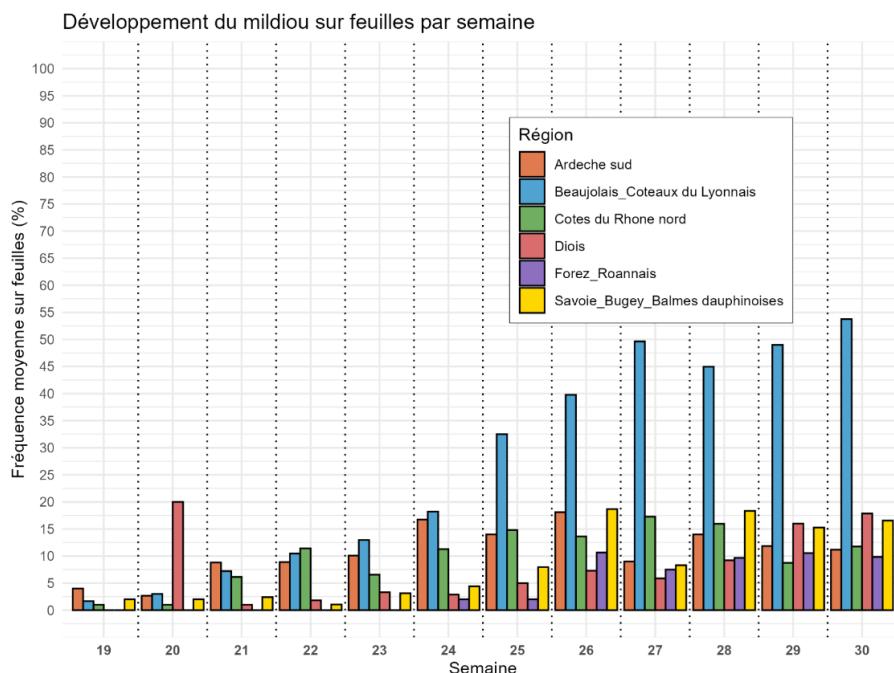
Mildiou sur rameau (crédit photo : AgriBio Rhône et Loire)



Mildiou sur grappe (crédit photo : CA 69)

Vignoble	Année	Sur feuilles	Au stade	Sur grappes	Au stade
Ardeche sud	2025	05/05/25	BBCH18	19/05/25	BBCH57
	2024	30/04/24	BBCH17	13/05/24	BBCH55
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	2025	05/05/25	BBCH55	19/05/25	BBCH57
	2024	13/05/24	BBCH17	21/05/24	BBCH57
Cotes du Rhone nord	2025	05/05/25	BBCH55	13/06/25	BBCH71
	2024	06/05/24	BBCH19	21/05/24	BBCH17
Diois	2025	19/05/25	BBCH55	06/06/25	BBCH65
	2024	13/05/24	BBCH18	27/05/24	BBCH57
Forez_Roannais	2025	24/06/25	BBCH75	02/06/25	BBCH62
	2024	10/06/24	BBCH65	17/06/24	BBCH65
Savoie_Bugey_Balme dauphinoises	2025	05/05/25	BBCH19	19/05/25	BBCH57
	2024	06/05/24	BBCH57	21/05/24	BBCH19

Les premiers symptômes de mildiou ont été observé à la même période que 2024, début mai, sauf pour le Forez-Roannais où les symptômes sur feuilles ont mis du temps à être observés. Cependant, les températures très douces ont accéléré la pousse de la vigne et les incubations, et les précipitations régulières ont favorisé le développement du mildiou dans l'ensemble des vignobles. Ainsi, les premiers symptômes sur grappes sont observés assez tôt dans la saison autour du 19 mai – fin juin, légèrement plus tôt que 2024 sauf pour les Côtes du Rhône nord et le Diois. Au niveau des stades phénologiques, les symptômes sur feuilles sont observés à des stades similaires car le BBCH 17 (7 feuilles étalées) coïncide avec le BBCH 55 (grappes séparées). Mais sur grappes, les premiers symptômes observés sont un peu en avance sur les stades de 2024.



Ce graphique représente l'évolution de la fréquence moyenne de mildiou sur feuilles dans les différents vignobles au cours de la saison. Le Beaujolais – Côteaux du Lyonnais se démarque très franchement avec des fréquences 2 à 3 fois plus importantes que les autres vignobles. Cela est à remettre en perspective avec la composition du réseau. En effet, le réseau Beaujolais – Côteaux du Lyonnais est constitué en majorité de parcelles « témoin non traité » ou « témoin partiellement non traité » (23 parcelles sur 44). Il est alors important de comparer d'un côté les parcelles traitées et de l'autre les témoins non traités. Sinon, les autres vignobles ont des dynamiques plutôt similaires avec des fréquences moyennes de mildiou sur feuille comprises entre 15 à 20 % au maximum. Pour ces vignobles, le mildiou a été moins présent que 2024.

Vignoble	Fréquence moyenne sur feuilles (%)		Fréquence moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	2	11.13	2.91	8.23
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	20.75	21.2	16.93	28.33
Côtes du Rhône nord	4.57	19.86	5.81	26.56
Diois	4.7	/	3.13	/
Forez - Roannais	3.91	/	2.44	/
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	6.19	/	5.31	/

Sur l'ensemble de la saison, la fréquence moyenne de mildiou sur feuille dans les parcelles traitées a atteint 20,75 % en Beaujolais, contre environ 5 % dans les autres vignobles, soit quatre fois moins. Sur grappes, le Beaujolais a été bien impacté avec une fréquence moyenne de 16,93 %. La Savoie et les Côtes-du-Rhône Nord ont des fréquences d'environ 5% alors que les autres vignobles ont des fréquences autour de 3%.

Vignoble	Intensité moyenne sur feuilles (%)		Intensité moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	0.63	4.97	1.03	3.93
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	4.07	9.10	6.21	18.35
Côtes du Rhône nord	0.73	1.43	1.28	11.11
Diois	0.91	/	0.89	/
Forez - Roannais	1.13	/	0.96	/
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	1.27	/	0.82	/

Concernant l'intensité des attaques de mildiou, on remarque que sur feuilles et grappes le Beaujolais – Côteaux du Lyonnais connaît un mildiou plus « virulent ». En moyenne, chaque feuille est atteinte à 4,07 % contre 1 % en moyenne dans les autres vignobles. En revanche, sur grappes sur l'ensemble des vignobles mis à part le Beaujolais - Côteaux du Lyonnais, les intensités restent faibles (1% environ).

Enfin, que ce soit pour les fréquences ou les intensités, les valeurs sont évidemment nettement supérieures pour les témoins non traités. Cela explique en partie les valeurs moyennes très importantes pour le vignoble Beaujolais – Côteaux du Lyonnais où plus de 2/3 des parcelles sont non-traitées.

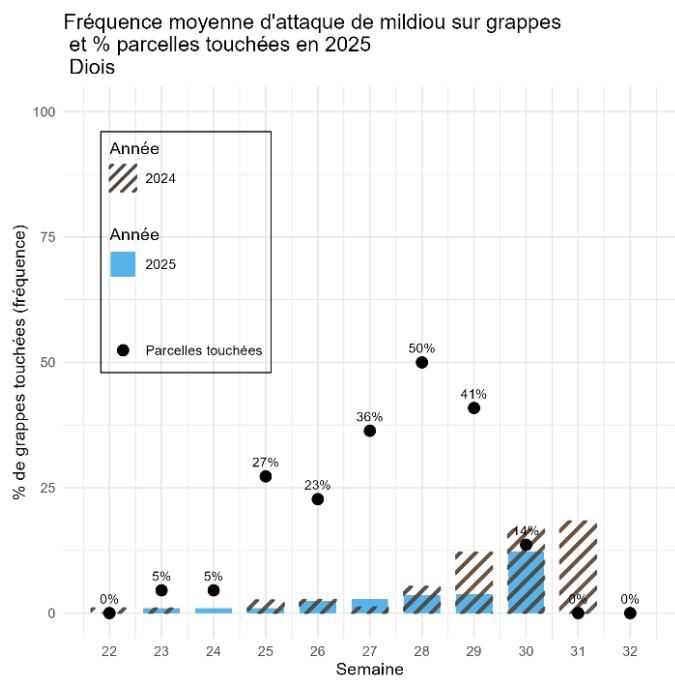
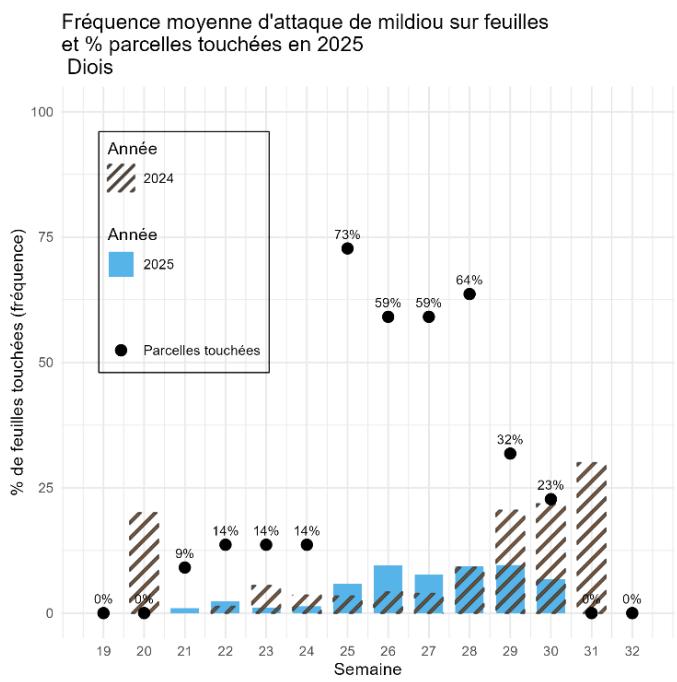
Dans les paragraphes suivants, nous détaillerons les fréquences des maladies de la saison par vignoble. **Les fréquences moyennes sont ici calculées seulement à partir des parcelles symptomatiques. Les parcelles sans notations et les notations égales à 0 ont été écartées du calcul, reflétant alors l'importance de la maladie sur les parcelles symptomatiques.**

Diois (réseau de 22 parcelles)

Cette année, les symptômes de mildiou ont été observés plus tardivement qu'en 2024. Sur feuilles, le mildiou a été observé la première fois le 19 mai 2025 au stade BBCH 55 alors qu'il avait été observé le 13 mai 2024 au stade BBCH 18. Les fréquences moyennes restent assez modérées, en dessous de 10 % chaque semaine. De mi-juin à début juillet, les fréquences moyennes sont légèrement plus importantes que celle de 2024 avant de diminuer ensuite. Le temps sec et chaud de fin juin ayant sûrement permis de « sécher » la maladie alors qu'en 2024 l'été humide avait maintenu l'attaque à un niveau important. Ces fréquences varient de 1% de feuilles touchées en début de saison et jusqu'à 35% de feuilles touchées par parcelle en fin de saison. Pendant l'été, plus de la moitié des parcelles présentent du mildiou sur feuilles mais les fréquences moyennes sont modérées. Ainsi, beaucoup de parcelles ont été touchées mais avec une faible intensité, signe d'un mildiou moins virulent que l'année dernière.

Sur grappes, l'apparition des symptômes a également une semaine de différence avec 2024 avec des stades phénologiques bien différents : le 06 juin 2025 (stade pleine fleur BBCH 65) et le 27 mai 2024 (stade boutons floraux séparés BBCH 57). Pour les parcelles symptomatiques, les fréquences moyennes par semaine sont généralement inférieures ou équivalentes à celles de 2024. Sauf la semaine 30, les fréquences moyennes ne dépassent pas 4 %.

De plus, au maximum de la saison, 73 % des parcelles ont été touchées par des formes de mildiou sur feuilles contre 100 % en 2024. Sur grappes, au maximum dans la saison, 50 % des parcelles sont symptomatiques contre 95 % en 2024. La pression mildiou a donc été moins importante que l'an passé. Un bon programme de traitement et les conditions climatiques de fin de saison, ont sûrement été assez défavorables à son développement. Cela a permis d'obtenir un feuillage plutôt sain ce qui permettra une bonne mise en réserve par la suite.



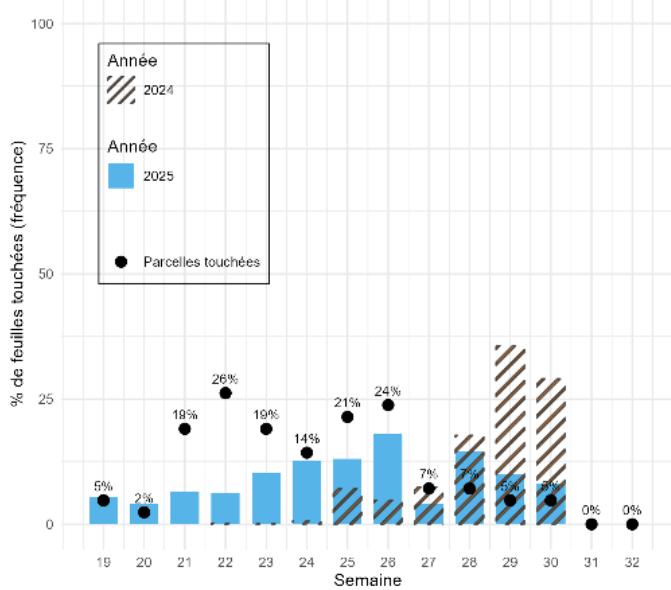
Ardèche sud (réseau de 42 parcelles)

Le mildiou est sorti assez tôt cette année avec une petite semaine d'écart sur 2024. Les premiers symptômes ont été observés sur feuilles le 05 mai 2025 au stade BBCH 18 (8 feuilles étalées) et sur grappes le 19 mai 2025 au stade BBCH 57 (boutons floraux séparés).

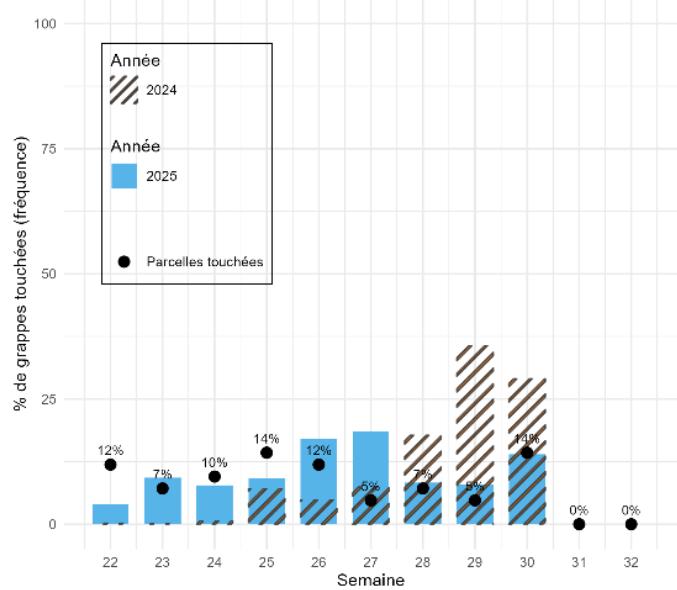
Sauf cas exceptionnel, les fréquences d'attaque sur feuilles et sur grappes par parcelle ne dépassent pas les 30 % en 2025. En effet, la fréquence moyenne d'attaque sur feuilles est comprise entre 4 % début mai et 18 % fin juin, au pire de la saison. Ces fréquences concernent seulement 26 % des parcelles au maximum. Également sur grappes, la fréquence moyenne par semaine ne dépasse pas 18 % et seulement 14 % des parcelles sont symptomatiques.

Globalement, la pression a été plus importante en début de saison qu'en fin de saison. Les fréquences sont supérieures à 2024 jusqu'à juin puis sont nettement inférieures à 2024 ensuite. Les parcelles du réseau d'Ardèche sud ont été peu touchées en nombre et avec des intensités moyennes. Attention, pour la plupart, ces parcelles sont traitées et cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de mildiou cette année. Les traitements ont sûrement été bien réfléchis et effectués au bon moment, et la canicule du mois de juin a permis de calmer la pression mildiou.

Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur feuilles et % parcelles touchées en 2025
Ardèche sud



Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur grappes et % parcelles touchées en 2025
Ardèche sud



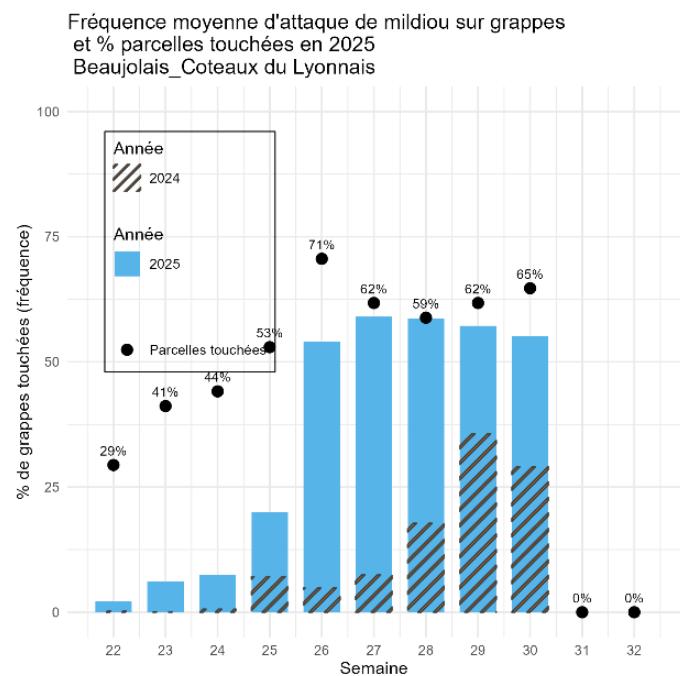
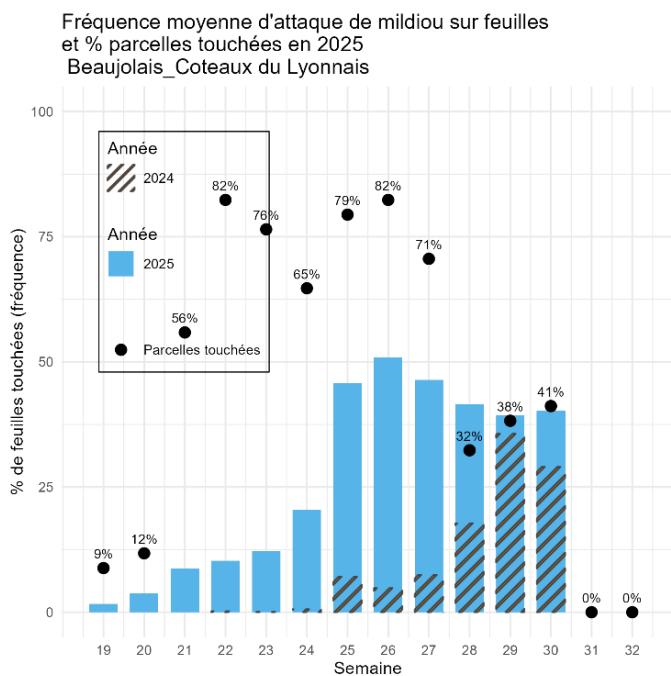
Beaujolais – Côteaux du Lyonnais (réseau de 34 parcelles)

Dans le Beaujolais, la maturité des œufs de mildiou a été acquise tôt, autour du 15 avril avec en parallèle des journées douces et pluvieuses provoquant la sortie des foyers primaires plus tôt que les années précédentes.

Les premiers symptômes sur feuilles et sur grappes ont donc été observés avec une semaine d'avance sur 2024. Sur les parcelles symptomatiques, la fréquence moyenne a été assez forte atteignant jusqu'à 50 % de feuilles touchées en moyenne, la semaine 26. De plus, la proportion de parcelles symptomatiques est importante, contrairement aux autres vignobles, avec jusqu'à 82 % des parcelles du réseau touchées par le mildiou sur feuilles. Sur grappes, le constat est le même. La fréquence moyenne de mildiou sur grappes atteint 59 % mi-juillet et au maximum 71 % des parcelles sont touchées.

Ainsi, la pression mildiou a été moyenne à forte selon les secteurs mais les fréquences moyennes sont bien plus élevées qu'en 2024. Par exemple, la semaine du 30 juin 2025, 59 % des grappes étaient touchées par le mildiou alors qu'en 2024 seulement 7 % l'étaient.

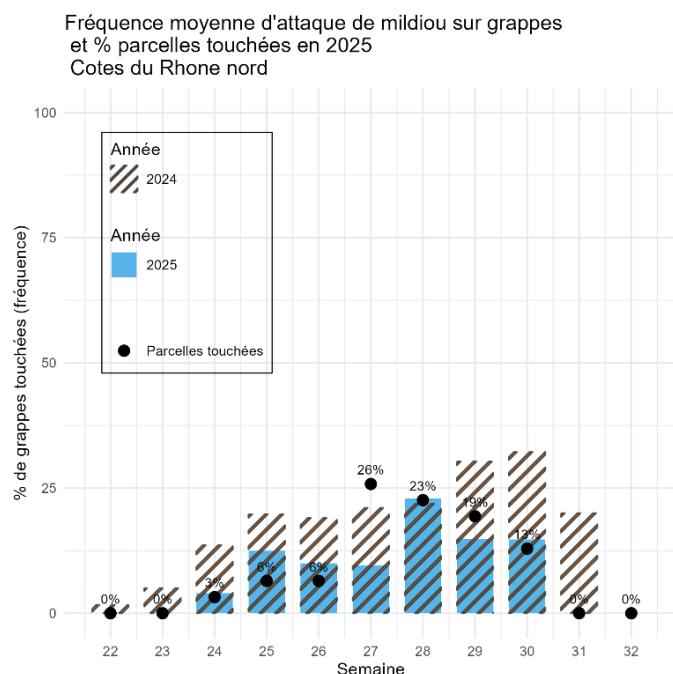
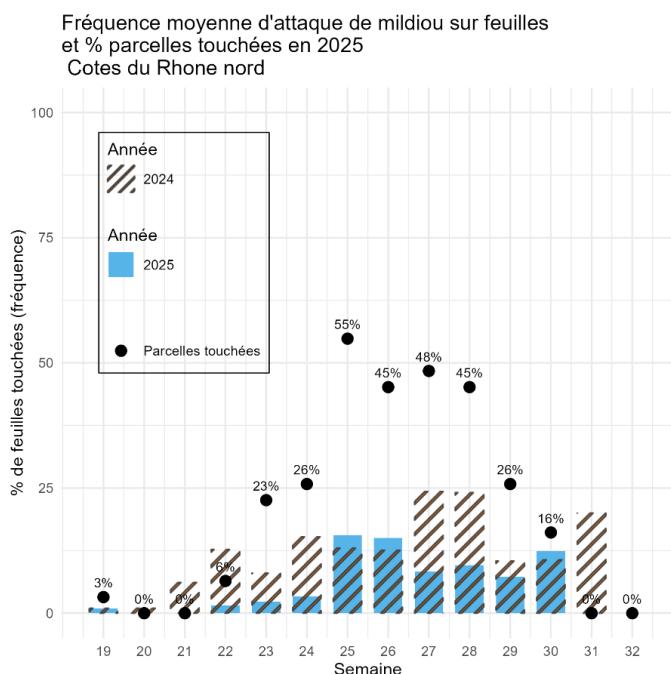
Attention, les résultats mélagent à la fois les parcelles traitées classiquement et les témoins non traités. Vu la **proportion de parcelles non traitées observées en Beaujolais**, contrairement aux autres vignobles, cela explique en partie les **fréquences bien plus importantes**.



Côtes du Rhône Nord (réseau de 32 parcelles)

Les symptômes de mildiou sur feuilles ont été observés à la même date que 2024, mais les symptômes sur grappes ont été observés trois semaines plus tard que l'année dernière.

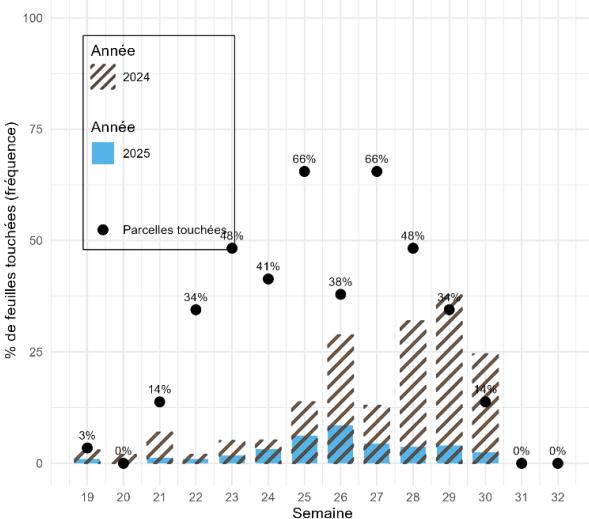
Globalement le mildiou a été bien maîtrisé dans le secteur et bien mieux comparé à l'année 2024 qui a été sans répit. En effet, les fréquences moyennes des parcelles symptomatiques de mildiou ne dépassent pas les 15 % sur feuilles et 23 % sur grappes. En comparaison à 2024, la fréquence moyenne de mildiou sur feuilles la semaine 28 était de 24,8 % en 2024 contre 9,6 % en 2025. Sur grappes, la semaine 29, la fréquence moyenne de mildiou sur grappes était de 30 % en 2024 contre 14,8 % en 2025. De plus, la proportion de parcelles touchées est inférieure à l'année passée. Au maximum, 55 % des parcelles ont eu des symptômes de mildiou sur feuilles en 2025 (semaine 25) contre 74 % en 2024 (semaine 23). Et au maximum, 26 % des parcelles ont été touchées sur grappes en 2025 (semaine 27) contre 94 % (semaine 29) en 2024.



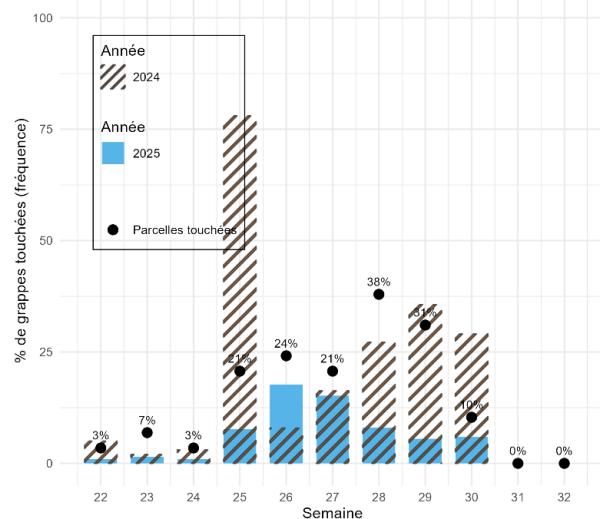
Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises (réseau de 29 parcelles)

Sur les vignobles Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises, les premiers symptômes de mildiou ont été observés à la même date que 2024. Comme d'autres vignobles de la région, la pression mildiou a été nettement moins forte que l'année dernière. En effet, les fréquences moyennes sont de maximum 8,5 % sur feuilles en 2025 contre 38 % en 2024 et de maximum 17,7 % sur grappes en 2025 contre 76 % en 2024. Au maximum 66 % des parcelles ont présenté des symptômes sur feuilles alors que maximum 38 % des parcelles ont présenté des symptômes sur grappes. Globalement, le vignoble est sain avec peu d'impact du mildiou.

Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur feuilles et % parcelles touchées en 2025
Savoie_Bugey_Balmes dauphinoises



Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur grappes et % parcelles touchées en 2025
Savoie_Bugey_Balmes dauphinoises

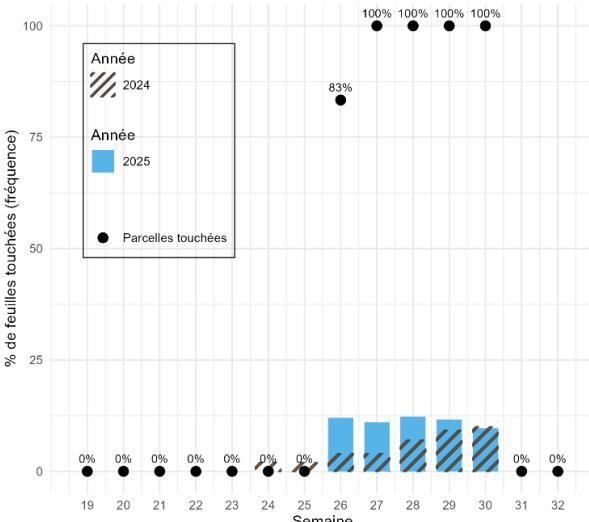


Forez – Roannais (réseau de 6 parcelles)

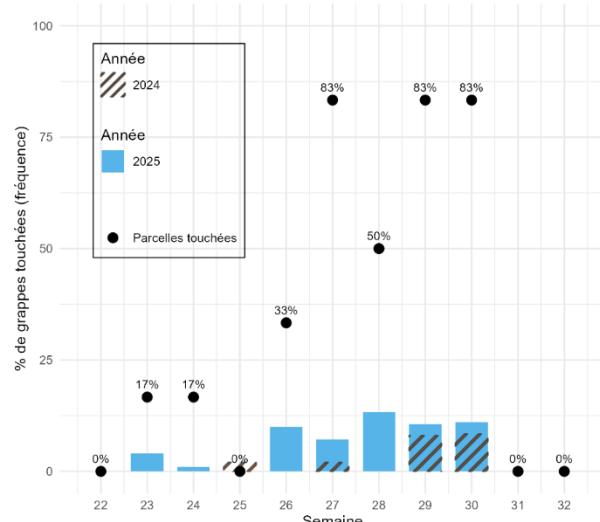
Le mildiou a touché beaucoup de parcelles du réseau Forez – Roannais mais avec une faible intensité. En effet, le mildiou sur feuilles a été observé sur 5 semaines en juin - juillet et les 6 parcelles du réseau étaient touchées. Mais les fréquences moyennes ne sont pas alarmantes avec des fréquences moyennes comprises entre 9 et 12 %, un peu plus qu'en 2024. La proportion de parcelles présentant des symptômes sur grappes est au maximum de 83 % mais les fréquences moyennes par semaine sont comprises entre 1 % e 13 %.

La pression a donc été légèrement supérieure à 2024 mais les symptômes ont été observés à des fréquences acceptables.

Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur feuilles et % parcelles touchées en 2025
Forez_Roannais



Fréquence moyenne d'attaque de mildiou sur grappes et % parcelles touchées en 2025
Forez_Roannais



Oïdium (*Erysiphe necator*)

Erysiphe necator est un champignon de la famille des Ascomycètes, ce sont les ascospores issues du mycélium qui sont responsables des contaminations primaires. Contrairement à *Plasmopara viticola*, *Erysiphe* est un parasite externe qui doit émettre des sucoirs pour se fixer et se nourrir. Les conidies nécessitent des conditions particulières pour développer la maladie : une température comprise entre 20 et 30°C, une humidité importante (> 40%) sans présence d'eau et une faible ventilation. La prévision de son développement est alors complexe. L'oïdium, la maladie provoquée par ce champignon, se traduit par des taches feutrées grisâtres sur feuilles, des taches brunes sur sarments et une couche poussiéreuse grise sur les raisins. L'oïdium est souvent présent dans les vignobles de la région et les dégâts sont variables selon les stades phénologiques. En effet, la vigne est sensible depuis le stade boutons floraux séparés et jusqu'à la fermeture de la grappe.



Feuilles et grappes bien attaquées par l'oïdium en Côteaux du Lyonnais sud (crédit photo : CA 69)

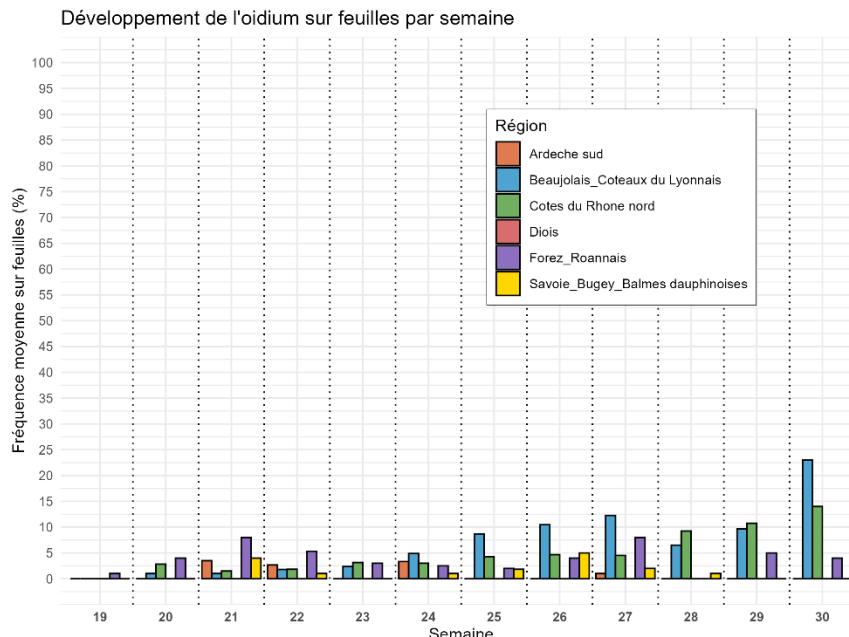


Apparition des 1^{ers} symptômes d'oïdium par vignoble (parcelles de référence du réseau) : comparaison 2024/2025

Vignoble	Année	Sur feuilles	Au stade	Sur grappes	Au stade
Ardeche sud	2025	19/05/25	BBCH57	16/06/25	BBCH75
	2024	20/05/24	BBCH57	17/06/24	BBCH75
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	2025	12/05/25	BBCH19	19/05/25	BBCH57
	2024	21/05/24	BBCH57	03/06/24	BBCH57
Cotes du Rhone nord	2025	12/05/25	BBCH55	16/06/25	BBCH73
	2024	13/05/24	BBCH53	24/06/24	BBCH75
Diois	2025			30/06/25	BBCH77
	2024			15/07/24	BBCH79
Forez_Roannais	2025	05/05/25	BBCH16		
	2024	13/05/24	BBCH16	15/07/24	BBCH79
Savoie_Bugey_Balme dauphinoises	2025	13/06/25	BBCH75	13/06/25	BBCH75
	2024	21/05/24	BBCH60	10/06/24	BBCH65

Cette année, l'apparition des premiers symptômes d'oïdium a été variable entre les vignobles de Rhône-Alpes. Globalement, les premières taches sur feuilles sont apparues au même moment que l'année dernière, aux alentours de mi-mai. Sauf dans le secteur de la Savoie où les premiers signes d'oïdium ont été observés seulement mi-juin en même temps que sur les grappes. Le vignoble Diois n'a pas été impacté sur feuilles, les symptômes n'ont été visibles uniquement sur grappes.

Les premiers symptômes sur grappes ont été observés, quant à eux, de manière hétérogène. Les premières grappes touchées ont été signalées en Beaujolais le 19 mai 2025, 2 semaines plus tôt que 2024. Pour les autres vignobles, les symptômes ont été observés mi-juin à fin juin, soit une à deux semaines plus tôt que 2024 pour le Beaujolais, les Côtes du Rhône nord et le Diois. Pour l'Ardèche sud et la Savoie – Bugey, ils ont été observés la même semaine que l'année passée. Malgré tout, les premiers symptômes sont sortis aux mêmes stades phénologiques que 2024 sauf en Savoie où les premiers symptômes ont été très tardifs.



Ce graphique représente l'évolution de la fréquence moyenne d'oïdium dans les différents vignobles du territoire au cours de la saison. Le pic d'attaque est arrivé plus tôt en Ardèche (semaine 21) qu'en Savoie (semaine 26), Forez-Roannais (semaine 27) et Beaujolais et Côtes du Rhône (semaine 30). L'attaque est bien plus importante en Beaujolais et Côtes du Rhône nord avec des fréquences moyennes atteignant respectivement 23 % et 14 % la semaine 30. Cela est à remettre en perspective avec la composition du réseau et ainsi de comparer d'un côté les parcelles traitées et de l'autre les témoins non traités.

Vignoble	Fréquence moyenne sur feuilles (%)		Fréquence moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	0.07	0	1.17	1
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	1.02	1.90	4.13	6.58
Côtes du Rhône nord	0.26	5.17	0.29	13.6
Diois	0	/	0.39	/
Forez - Roannais	0.77	/	0.11	/
Savoie - Bugey - Balme Dauphinoise	0.06	/	0.71	/

Ainsi, d'après le tableau ci-dessus, que les parcelles soient traitées ou non, le Beaujolais a été 2 à 4 fois plus touché que les autres vignobles. La fréquence moyenne de la saison sur feuilles est de 1,02 % contre 0,07 % en Ardèche, 0,26 % en Côtes du Rhône nord, 0,77 % en Forez-Roannais et 0,06 % en Savoie-Bugey. Les témoins non traités en Beaujolais ont une fréquence moyenne de 1,90 % contre 5,17 % en Côtes du Rhône. On retrouve la même tendance sur grappes, le Beaujolais a une fréquence moyenne bien plus importante que les autres vignobles pour les parcelles traitées. Globalement la pression est restée assez faible cette année.

Vignoble	Intensité moyenne sur feuilles (%)		Intensité moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	0.09	0	0.03	0
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	0.05	0.27	1.30	2.80
Côtes du Rhône nord	0.06	0.78	0.06	5.91
Diois	0	/	0.17	/
Forez - Roannais	0.04	/	0.02	/
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	< 0.01	/	0.25	/

Concernant l'intensité des attaques, on remarque qu'elles sont faibles sur feuilles. L'attaque sur les grappes est plus intense en Beaujolais, Diois et Savoie. En moyenne, l'oïdium est présent, respectivement, sur 1,3 %, 0,17 % et 0,25 % de la surface des grappes. Alors que dans les autres vignobles l'intensité moyenne est inférieure à 0,1 %.

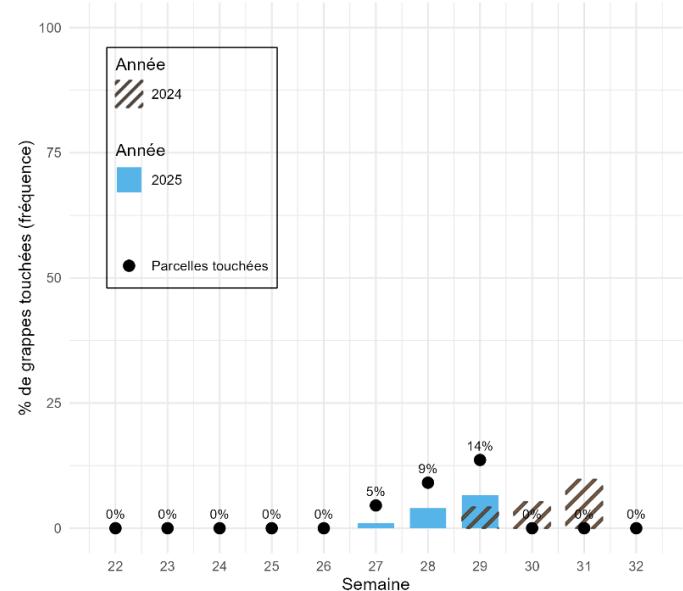
Remarque : il convient de noter la différence entre les témoins non traités et les parcelles traitées. Par exemple en Côtes du Rhône nord, l'intensité moyenne sur grappes est de 0,06 % pour les parcelles traitées contre 5,91 % pour les non traitées. Ainsi, les chiffres obtenus dans les parties suivantes sont surestimés pour les vignobles ayant des témoins non traités.

Les fréquences représentées dans les paragraphes suivants sont calculées sur les parcelles symptomatiques uniquement. Le calcul ne prend pas en compte l'absence d'oïdium (noté comme fréquence égale à 0 %), reflétant alors la « virulence » de la maladie.

Diois (réseau de 22 parcelles)

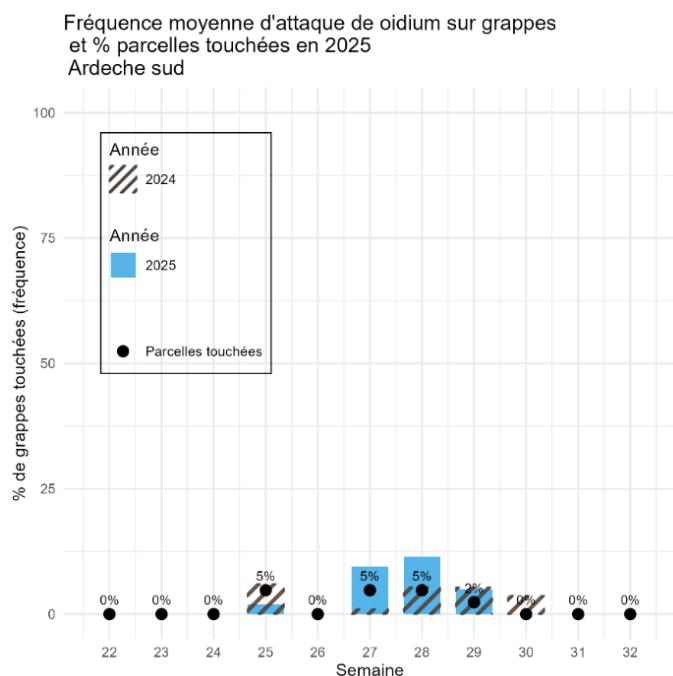
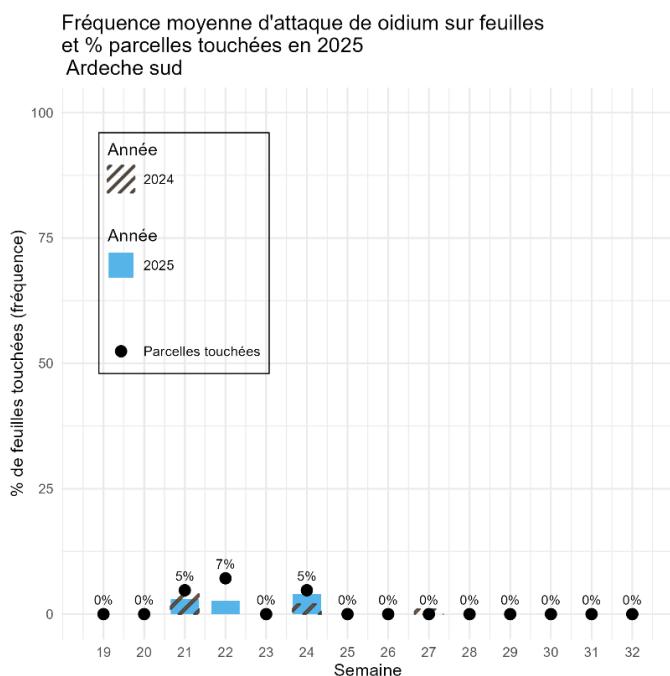
Dans le vignoble du Diois, aucun symptôme n'a été observé sur feuilles. Les premiers symptômes d'oïdium ont été observés seulement sur grappes, fin juin, deux semaines plus tôt que 2024 mais au même stade phénologique (BBCH77). L'oïdium a été discret cette année, les canicules de fin juin et août lui ont été défavorables. En effet, au maximum seulement 14 % des parcelles du réseau diois ont été touchées par l'oïdium contre 32 % en 2024. On a noté des symptômes sur uniquement trois semaines avec un maximum atteint la semaine 30 d'une fréquence moyenne de 6,6 %.

Fréquence moyenne d'attaque de oidium sur grappes et % parcelles touchées en 2025
Diois



Ardèche sud (réseau de 42 parcelles)

Cette année encore, l'oïdium est resté faiblement présent dans les parcelles du réseau BSV d'Ardèche sud. Les premiers symptômes sur feuilles ont été observés à la même date qu'en 2024, autour du 19 mai, au stade boutons floraux séparés (BBCH 57). Pas de différence avec 2024 non plus pour l'oïdium sur grappes, qui est apparu autour du 16 juin. Les fréquences d'attaques sur feuilles et grappes sont également très faibles et similaires à l'année passée. En moyenne, moins de 4 % des feuilles sont touchées par l'oïdium (le maximum obtenu en semaine 24) et jusqu'à 11,5 % des grappes sont touchées (le maximum obtenu en semaine 28). Comme en 2024, très peu de parcelles ont été touchées par l'oïdium sur feuilles et grappes cette année. Au maximum 7 % des parcelles sont touchées par l'oïdium sur feuilles et 5 % sur grappes.

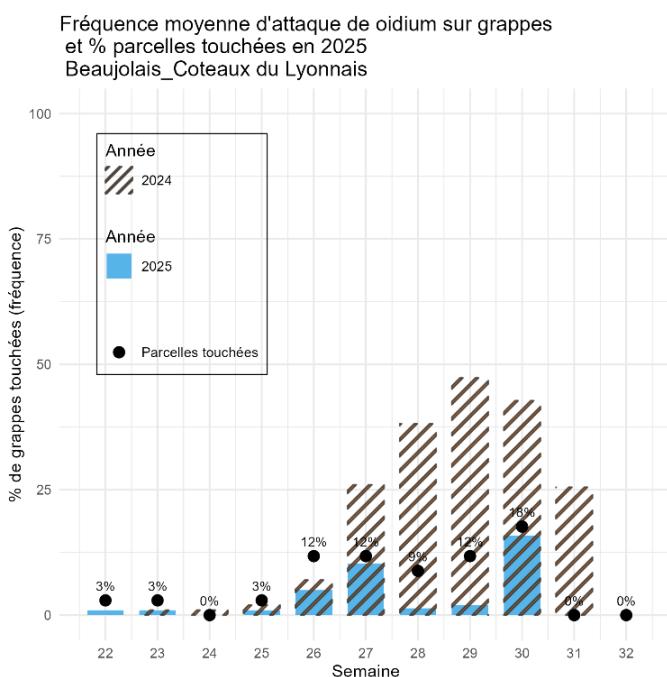
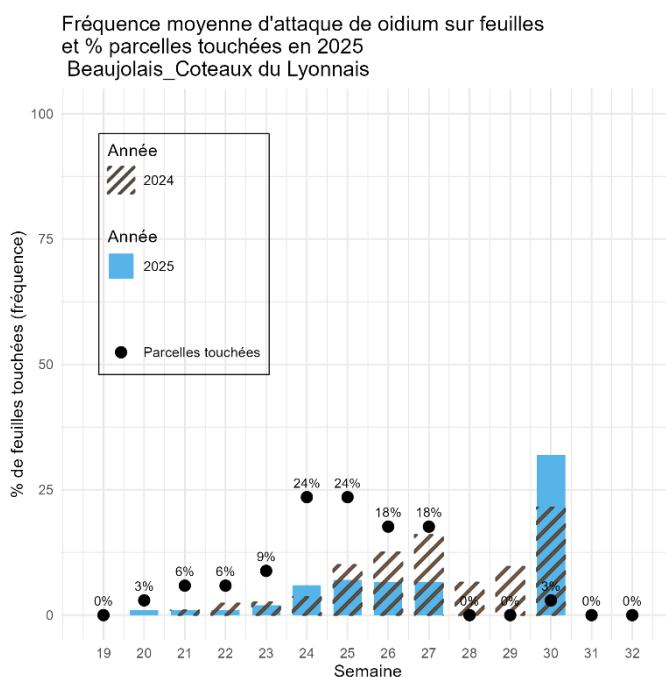


Beaujolais – Côteaux du Lyonnais (réseau de 34 parcelles)

En Beaujolais, les premiers symptômes sur feuilles sont observés une semaine plus tôt qu'en 2024, autour du 12 mai 2025 alors que les premiers symptômes sur grappes ont été observés précocement autour du 19 mai 2025 (2 semaines avant 2024).

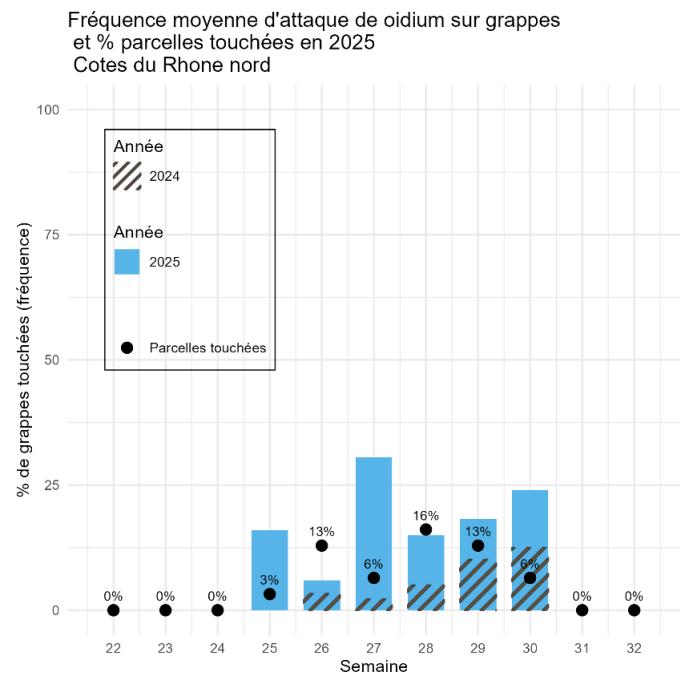
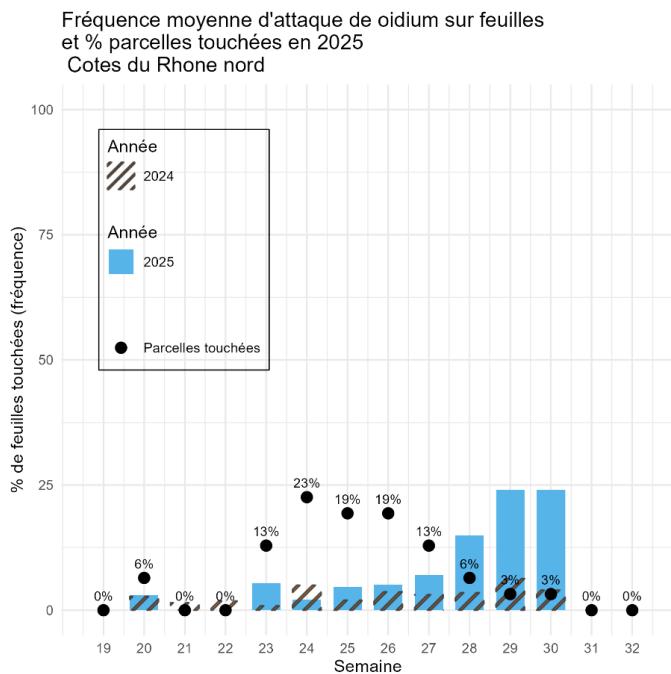
Mise à part une parcelle qui a été bien touchée en semaine 30, la fréquence d'attaque est assez faible sur feuilles et sur grappes et plus faible que l'année dernière. Sur les parcelles symptomatiques (sauf le cas exceptionnel), la fréquence d'oïdium sur feuilles est de maximum 7 % et sur grappes de maximum 10,25 %. De plus, le nombre de parcelles touchées est assez faible, avec au maximum 24 % des parcelles présentant de l'oïdium sur feuilles et au maximum 18 % avec de l'oïdium sur grappes.

Globalement, la pression oïdium a été faible et il n'y a eu quasiment aucun dégât causé par l'oïdium en 2025.



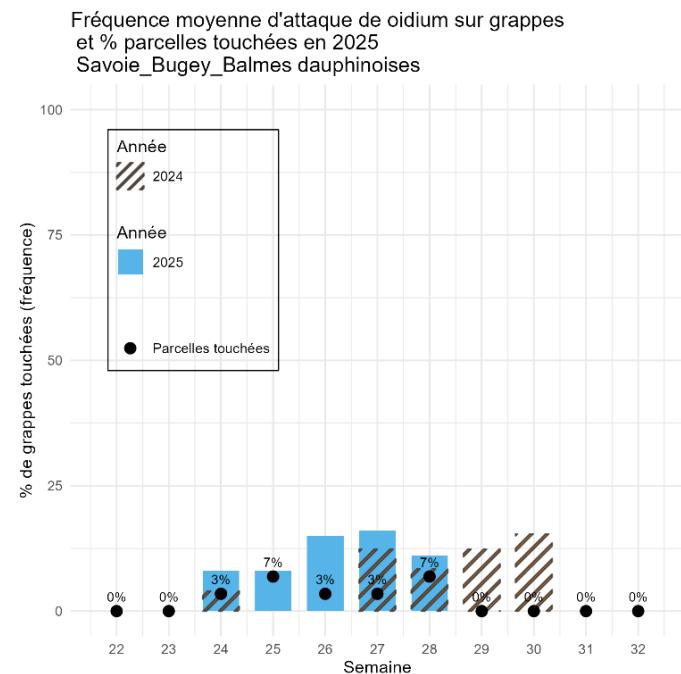
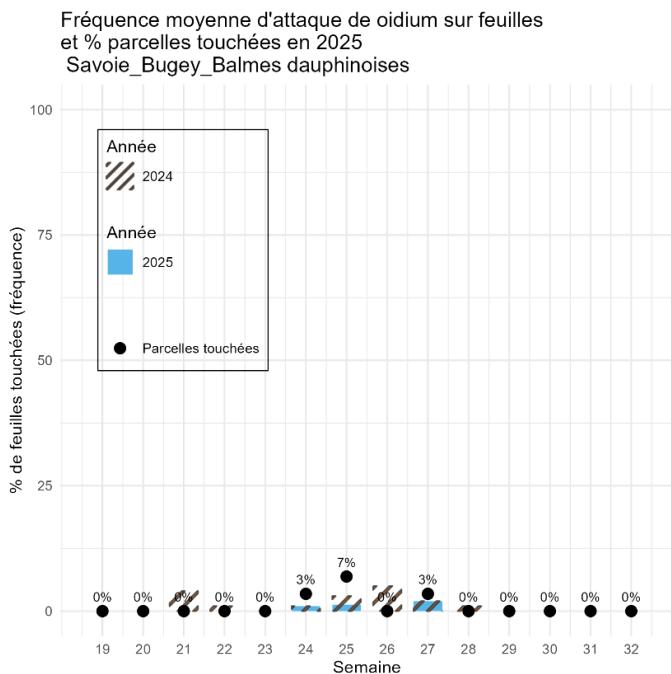
Côtes du Rhône Nord (réseau de 32 parcelles)

L'oïdium est arrivé plus tôt que l'année dernière. Les premiers symptômes sur feuilles ont été observés le 12 mai 2025 et sur grappes le 16 juin, soit une semaine plus tôt que 2024. Les fréquences sont hétérogènes sur le secteur mais globalement la pression oïdium a été faible sur le secteur. En effet, une parcelle partiellement non traitée a été fortement touchée sur feuilles et sur grappes les dernières semaines (semaines 27 à 30), avec une fréquence sur grappes atteignant 65 %, ce qui gonfle les moyennes obtenues. Sinon, en moyenne les fréquences sur feuilles et sur grappes sur parcelles symptomatiques sont inférieures à 10 %. Peu de parcelles ont été touchées : au maximum 23 % ont été touchées sur feuilles et 16 % sur grappes.



Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises (réseau de 29 parcelles)

Cette année, l'apparition de l'oïdium a été un peu tardive dans le vignoble de Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises, autour de mi-juin. Très peu de symptômes ont été observés sur feuilles, sur les parcelles symptomatiques, la fréquence moyenne maximale est de 2 %. Sur grappes, les fréquences sont un peu plus importantes (maximum de 15 %). Mais comme pour les autres vignobles, 2025 a été une année avec une faible pression oïdium, au maximum seulement 7 % des parcelles du réseau ont été touchées par l'oïdium.



Forez – Roannais (réseau de 6 parcelles)

L'oïdium a été quasi-inexistant cette année dans le Forez-Roannais. En effet, la fréquence moyenne sur feuilles n'a pas dépassé 2 % et au maximum une parcelle était touchée par semaine. Il n'y a même pas eu de symptômes d'oïdium sur grappes.

Cela confirme la tendance de ce vignoble peu exposé au risque d'oïdium.

Black rot (*Guignardia bidwellii*)

Guignardia bidwellii est le champignon responsable de la maladie black rot. Le black rot se conserve l'hiver (on parle d'inoculum hivernal) sous forme de périthèces (ponctuations noires) sur les baies momifiées tombées ou sur les grappes non récoltées. Les pluies du printemps libèrent les ascospores responsables de la contaminations primaires. La période d'incubation avant apparition des symptômes varie de 10 à 25 jours selon la température. Les symptômes sur feuilles se caractérisent par des taches avec des petits points noirs, les pycnides. Les pycniospores contenus dans les pycnides sont les responsables de la contamination secondaire. La dissémination se fait de proche en proche (atour des foyers primaires) par éclaboussures d'eau (on parle de coup de fusil). Une température entre 23 et 25°C et une humectation prolongée favorisent le développement du champignon.

Les symptômes du black rot sur feuilles et sur rameaux sont des taches régulières brunes bordées d'un liseré brun foncé et avec des pycnides sur la face supérieure. Sur grappes, la baie touchée prend une couleur orange-brun, puis elle commence à flétrir avant de finir de dessécher au bout de 3-4 jours. La baie finit par se momifier, elle prend une couleur violacée et est couverte de pycnides. Les inflorescences sont rarement attaquées car le stade maximal de sensibilité va de la nouaison à la fermeture de la grappe.



Taches de black rot à différents stades de développement (crédit photo : CA 69)



Taches de black rot sur feuilles dans le vignoble de Savoie (crédit photo : ADABIO)

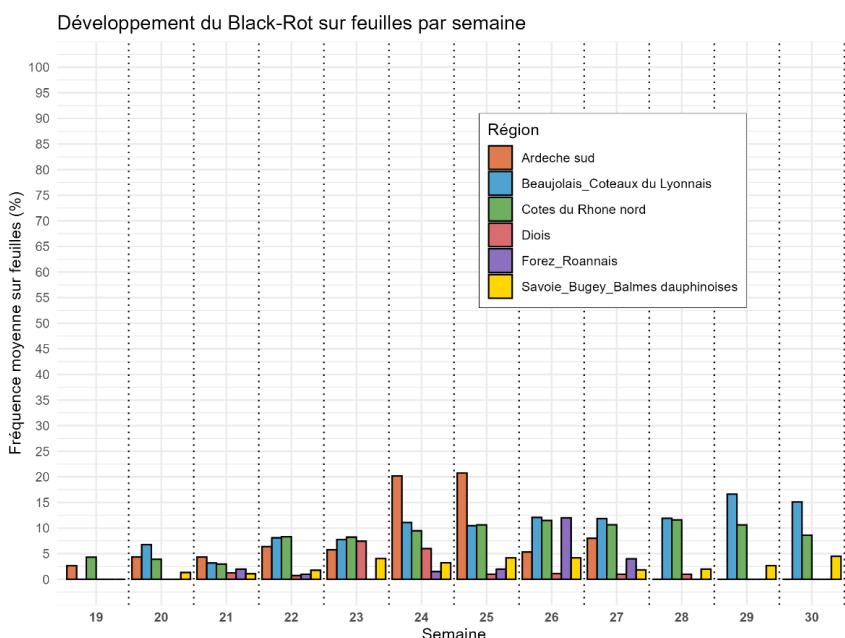
Apparition des 1^{ers} symptômes de black rot par vignoble (parcelles de référence du réseau) : comparaison 2024/2025

Vignoble	Année	Sur feuilles	Au stade	Sur grappes	Au stade
Ardeche sud	2025	05/05/25	BBCH17	03/06/25	BBCH62
	2024	13/05/24	BBCH57	24/06/24	BBCH73
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	2025	12/05/25	BBCH55	19/05/25	BBCH55
	2024	21/05/24	BBCH57	10/06/24	BBCH62
Cotes du Rhone nord	2025	05/05/25	BBCH55	26/05/25	BBCH60
	2024	13/05/24	BBCH17	04/06/24	BBCH77
Diois	2025	19/05/25	BBCH57	30/06/25	BBCH77
	2024	03/06/24	BBCH57		
Forez_Roannais	2025	20/05/25	BBCH55	07/07/25	BBCH77
	2024	10/06/24	BBCH65	15/07/24	BBCH79
Savoie_Bugey_Balme dauphinoises	2025	12/05/25	BBCH57	30/06/25	BBCH77
	2024	21/05/24	BBCH60	27/05/24	BBCH57

Le black rot a touché l'ensemble des vignobles cette année encore. Les premières contaminations ont eu lieu plus tôt que l'année dernière. Sur feuilles, pendant la première quinzaine de mai et sur grappes les dates sont variables d'un vignoble à un autre, de fin mai en Beaujolais à début juillet en Savoie.

En 2025, le nombre de parcelles contaminées sur l'ensemble des vignobles est plus élevé qu'en 2024. Les fréquences de feuilles et de grappes touchées sont assez variables sur le territoire. C'est notamment l'historique des parcelles qui les rend plus ou moins sensibles au champignon.

Ce graphique représente l'évolution de la fréquence moyenne de black rot sur feuilles dans les différents vignobles au cours de la saison. Globalement, les vignobles Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, Côtes du Rhône et Ardèche ont des fréquences assez similaires entre 5 et 15 % par semaine alors que le Diois, le Forez – Roannais et la Savoie – Bugey – Balmes sont moins touchés avec des fréquences souvent inférieures à 5 %. On note des fréquences de black rot sur feuilles qui se démarque en Ardèche sud les semaines 24 et 25 (environ 20 %).



Vignoble	Fréquence moyenne sur feuilles (%)		Fréquence moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	1.17	1.61	0.20	0.29
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	6.50	4.81	7.44	5.10
Côtes du Rhône nord	2.89	18.12	0.95	13.32
Diois	0.88	/	0.01	/
Forez - Roannais	0.65	/	0.28	/
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	0.99	/	0.24	/

Sur toute la saison, la pression de black rot est globalement modérée. Pour les parcelles traitées, les fréquences moyennes de black rot sur feuilles ne dépassent pas les 3 % et sur grappes les fréquences moyennes sont comprises entre 0,01 % et 1 %, à l'exception du Beaujolais. En effet, le Beaujolais - Côteaux du Lyonnais a été bien impacté sur grappes avec en moyenne 6,5 % des grappes touchées, largement supérieur aux autres vignobles. C'est également le cas des témoins non traités en Côtes du Rhône nord.

Vignoble	Intensité moyenne sur feuilles (%)		Intensité moyenne sur grappes (%)	
	Traité	Non traité	Traité	Non traité
Ardèche sud	0.34	0.49	0.08	0
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	1.12	0.99	1.90	0.98
Côtes du Rhône nord	0.83	1.25	0.17	2.66
Diois	0.6	/	< 0.01	/
Forez - Roannais	0.03	/	0.15	/
Savoie - Bugey - Balmes Dauphinoises	0.15	/	0.05	/

La tendance observée pour les fréquences se reflète également pour les intensités des attaques. Sur feuilles, les intensités moyennes sont très faibles entre 0 et 2 %. Sur grappes, l'intensité est plus forte en

Beaujolais – Côteaux du Lyonnais avec 1,9 % en moyenne, tandis que dans les autres vignobles l'intensité moyenne est proche de 0 %.

Les fréquences représentées dans les paragraphes suivants sont calculées sur les parcelles symptomatiques uniquement. Le calcul ne prend pas en compte l'absence de black rot (noté comme fréquence égale à 0 %), reflétant alors la « virulence » de la maladie.

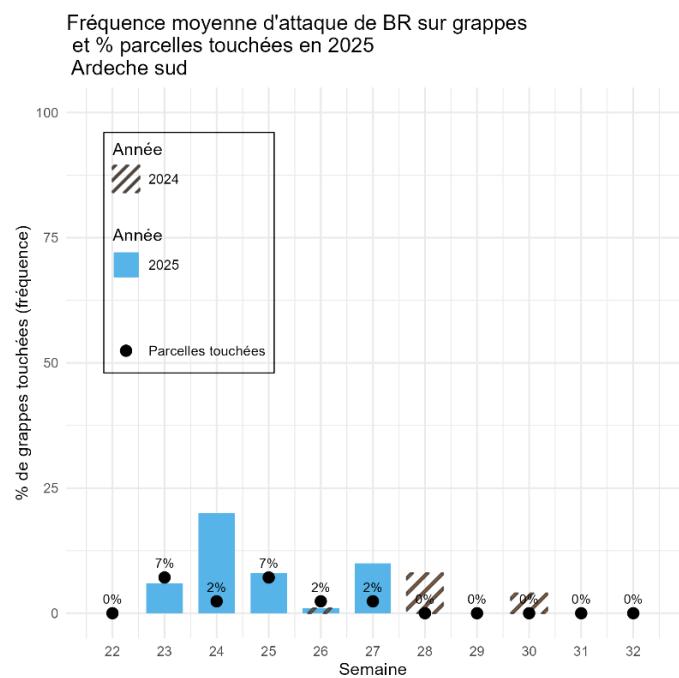
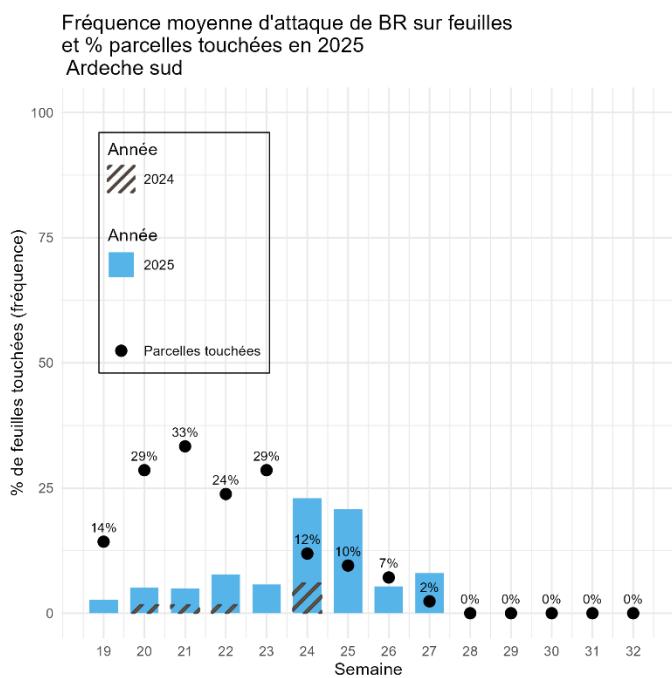
Diois (réseau de 22 parcelles)

Le black rot est quasi-inexistant dans le vignoble Diois avec des niveaux d'attaque très faibles. Les premiers symptômes sur feuilles ont été observés au stade boutons floraux séparés (BBCH 57) le 19 mai 2025 contre le 03 juin 2024. Les symptômes ont été rares avec au maximum 2,5 % de fréquence d'attaque cette année. Sur grappes, aucun symptôme n'avait été observé en 2024 et cette année seulement une parcelle présentait de rares symptômes (1% au maximum).

Ardèche sud (réseau de 42 parcelles)

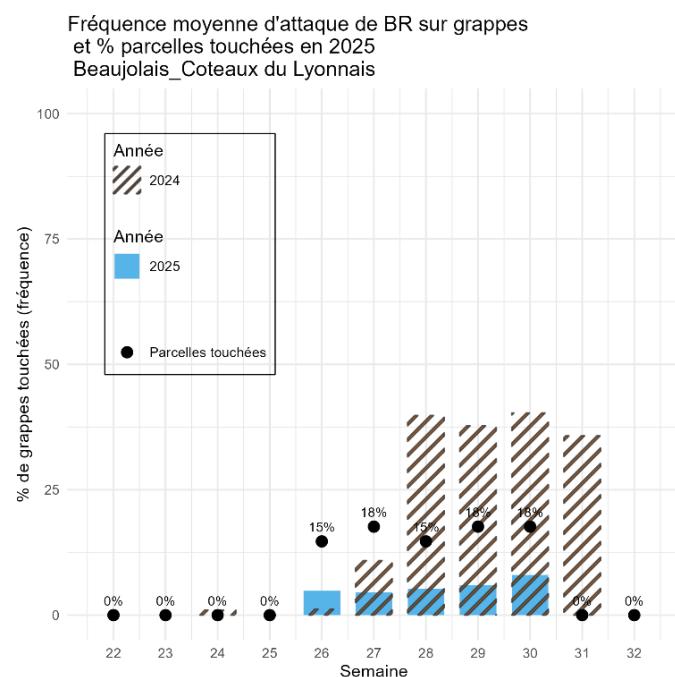
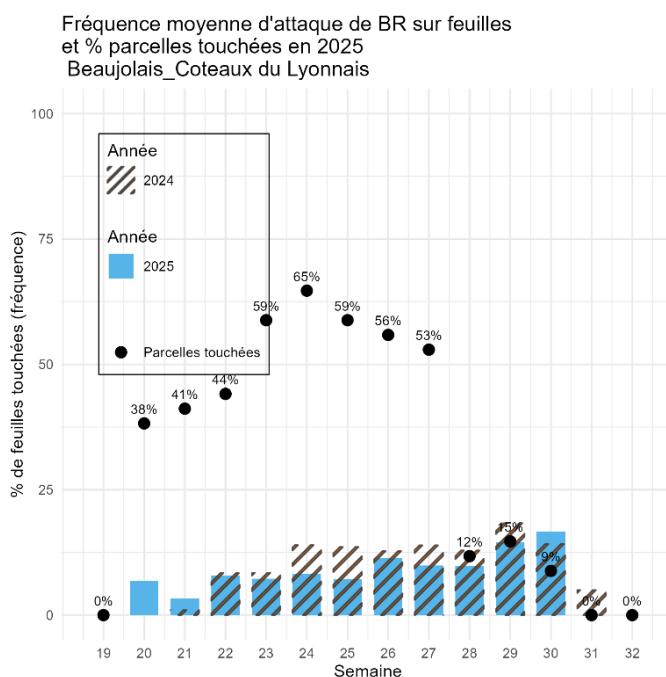
Les premiers symptômes de black rot sur feuilles en Ardèche sud ont été observés le 05 mai 2025 au stade BBCH 17, une semaine plus tôt que 2024. Les fréquences moyennes de symptômes sur feuilles ne dépassent pas 8 % sauf les semaines 24 et 25 avec une parcelle fortement touchée (la fréquence moyenne atteint alors 23 % ces semaines). Sur grappes, les symptômes sont sortis début juin, bien plus tôt qu'en 2024. Peu de parcelles présentent des symptômes sur grappes, avec des fréquences moyennes allant jusqu'à 20% au maximum.

Globalement, l'Ardèche sud est peu touchée par le black rot mais la pression est tout de même plus importante qu'en 2024. Sur le réseau BSV Ardèche sud, au maximum 33 % des parcelles ont été touchées sur feuilles et seulement 7 % des parcelles sur grappes.



Beaujolais – Côteaux du Lyonnais (réseau de 34 parcelles)

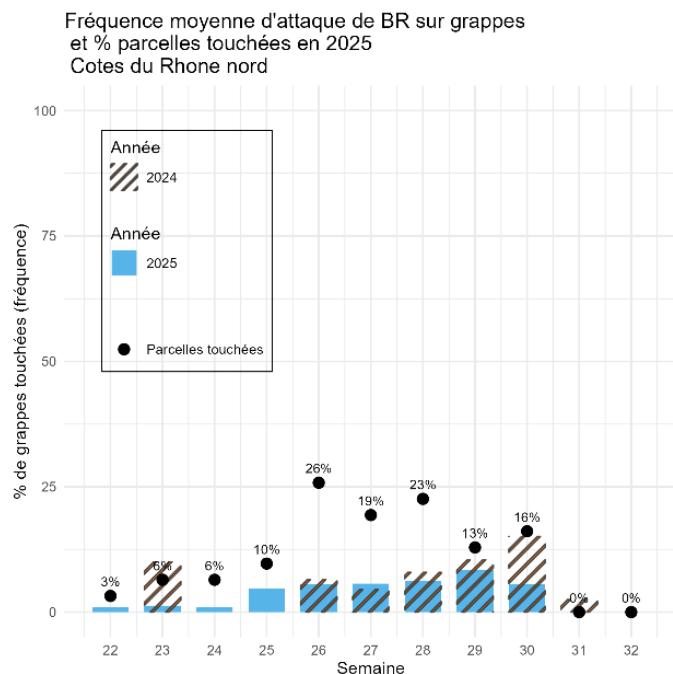
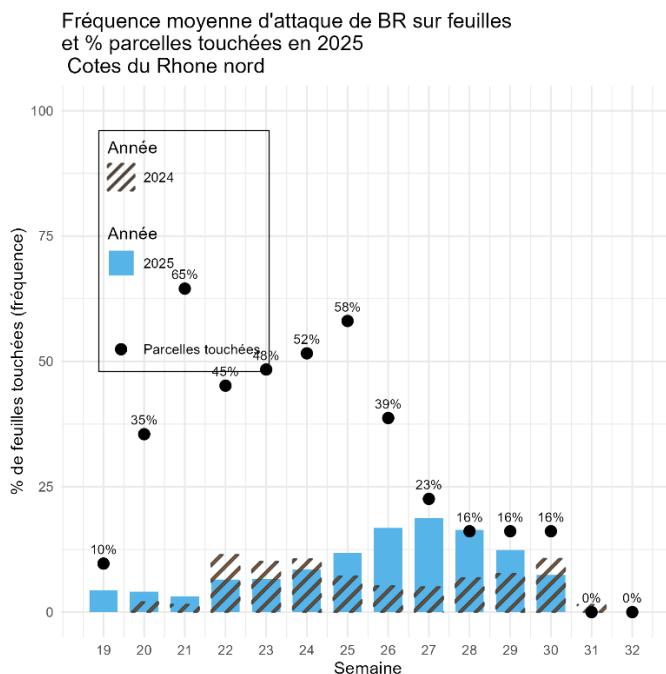
En Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, les premiers symptômes sur feuilles ont été observés le 12 mai, une semaine plus tôt que 2024. Les symptômes sur feuilles sont présents tout au long de la saison sur la majorité des parcelles (au maximum 67 % des parcelles symptomatiques) mais avec des fréquences modérées en moyenne entre 3 et 17 %. Les parcelles symptomatiques sur grappes sont moins nombreuses (au maximum 18 %) et les fréquences d'attaque sont assez faibles avec comme maximum 8 % en semaine 30. Finalement, les dégâts sur grappes restent limités et sont même inférieurs à 2024, pour plusieurs raisons. Le stade nouaison a été atteint après les pluies de début juin, stade à partir de laquelle la vigne est sensible au black rot. Et il n'y a pas eu de longue période de pluie lors de l'été qui aurait pu entraîner des contaminations. Sur ce secteur, le black rot ne semble pas avoir posé de problème.



Côtes du Rhône Nord (réseau de 32 parcelles)

L'apparition des symptômes foliaires et sur grappes a été plus précoce que l'année passée. On a noté des symptômes tout au long de la saison avec des fréquences assez variables. Sur feuilles, la fréquence moyenne maximale a été atteinte assez tard la semaine 27 avec 18,7 % tandis qu'en 2024 le pic était la semaine 22 avec environ 12 %. Globalement, les fréquences moyennes de symptômes sur feuilles sont plus élevées qu'en 2024. Sur grappes, la tendance est différente avec des fréquences assez faibles similaires à l'année dernière. Chaque semaine, la fréquence moyenne des symptômes est assez faible, le maximum est atteint la semaine 29 avec 8,5 %.

65 % des parcelles ont eu des symptômes de black rot sur feuilles mais avec une intensité assez faible et 26 % ont eu des symptômes sur grappes. Finalement, le black rot a fait peu de dégâts en Côtes du Rhône nord.



Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises (réseau de 29 parcelles)

Le secteur Savoie – Bugey – Balmes dauphinoises a été peu touché par le black rot en 2025. En effet, les fréquences moyennes chaque semaine ne dépassent pas 3,5 %. Au maximum 38 % des parcelles présentaient des symptômes sur feuilles mais avec une faible intensité. De plus, seulement 2 parcelles du réseau ont eu des symptômes sur grappes.

Finalement, comme l'année dernière, le black rot n'est pas inquiétant dans ce secteur.

Forez - Roannais (réseau de 6 parcelles)

Le black rot a été également peu présent dans le vignoble du Forez – Roannais. Seulement une semaine où la fréquence moyenne des symptômes sur feuilles était de 12 %, sinon elle était de 1 ou 2 %. De plus, les symptômes sur grappes ont été observés uniquement en juillet avec des fréquences de 2 à 5 %. Finalement, que deux parcelles ont eu des symptômes de black rot avec une faible intensité.

Botrytis (*Botrytis cinerea*)

La pourriture grise ou botrytis est une maladie causée par le champignon *Botrytis cinerea*. Pendant l'hiver il survit sous forme de mycélium sur les feuilles, les bourgeons dormants et sous l'écorce. Au printemps, le mycélium fructifie puis produit des spores qui se disséminent par le vent. Ensuite, les spores germent en quelques heures, surtout si la température est autour de 20°C et que l'hygrométrie est importante (> 90 % humidité). Le champignon passe à l'état de parasite, pénètre dans les baies fragilisées, le mycélium se ramifie puis sporule. Cette contamination secondaire est à l'origine de la pourriture grise. La gravité de la pourriture est accentuée par temps humide.

Le botrytis apparaît sur feuilles sous forme de taches brunes avec un feutrage grisâtre sur la face inférieure. Les grappes sont recouvertes par un épais feutrage gris et les baies des cépages blancs se colorent en brun.



Feuille touchée par du botrytis dans le Beaujolais (crédit photo : CA69)

La maladie peut être repérée en saison par les observations foliaires (qui ne préjugent en rien d'éventuelles contaminations des grappes plus tard).

Pour les contaminations des grappes, les observations doivent s'effectuer à la veille des vendanges, période où peu d'observateurs du réseau sont disponibles. Ainsi, peu d'observations sont effectuées et donc les résultats ne reflètent pas forcément la réalité du terrain.

Très peu de botrytis a été observé dans la région, bien moins que l'année passée. En effet, des symptômes ont été notés seulement dans les vignobles Côtes du Rhône nord, Forez – Roannais et Savoie – Bugey – Balmes.

Vignoble	Année	Fréquence MOY grappes %	Fréquence MAX grappes %	% parcelles symptomatiques
Ardeche sud	2025	–	–	–
	2024	10,9	40,0	13,6
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	2025	–	–	–
	2024	10,7	80,0	44,1
Cotes du Rhone nord	2025	1,0	1,0	3,2
	2024	5,0	16,0	29,0
Diois	2025	–	–	–
	2024	1,0	1,0	9,1
Forez_Roannais	2025	2,5	4,0	33,3
	2024	4,0	4,0	33,3
Savoie_Bugey_Balmes dauphinoises	2025	2,0	3,0	6,9
	2024	6,4	35,0	34,6

Excoriose (*Phomopsis viticola*)

Phomopsis viticola (ou encore appelé *Diaporthe ampelina*) est le champignon responsable de l'excoriose chez la vigne. Il survit pendant l'hiver sous forme de mycélium et des pycnides sur les écorces et sous forme de mycélium uniquement dans les bourgeons dormants.

À la fin de l'hiver et au printemps, des pycnides noirs apparaissent sur les bois touchés. Des pluies prolongées libèrent des spores, qui se dispersent et germent sur les organes si l'humectation est assez longue. Cette propagation reste limitée à de courtes distances, ce qui rend la maladie très localisée. En revanche, le transport de matériel végétal infecté constitue un vecteur de dissémination à longue distance. De plus, la vigne n'est sensible que sur une courte période, pendant la sortie et le développement des feuilles (aux stades D à E de Baggioini).

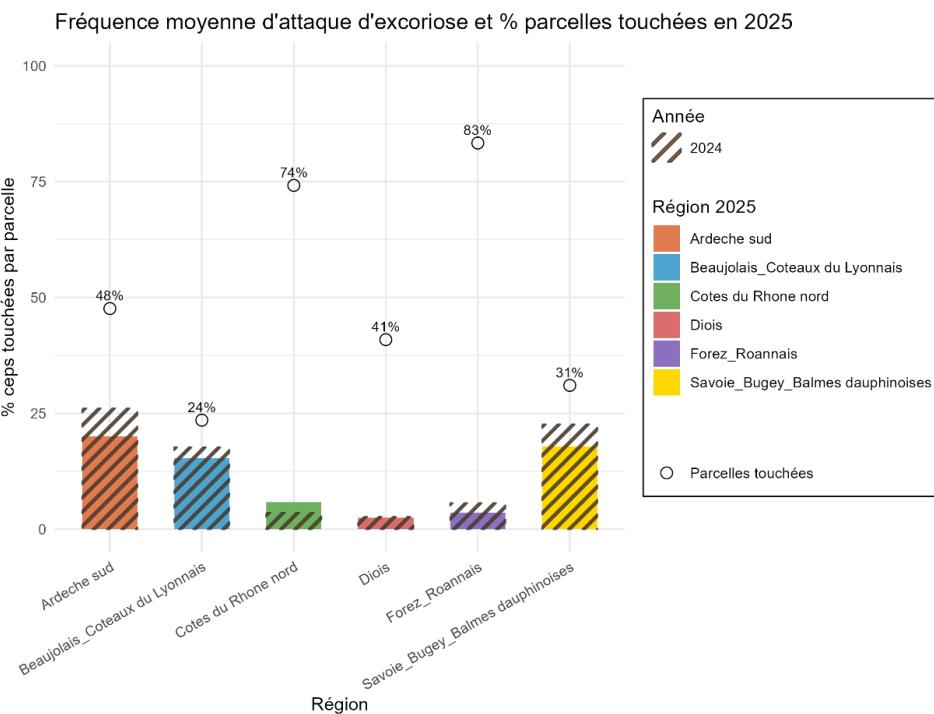
Les symptômes caractéristiques sont principalement observés sur les jeunes rameaux sous forme de taches noires ponctiformes ou allongées, qui nécrosent ensuite. Dans le cas d'attaques sévères, on peut observer sur les feuilles, des taches rondes qui finissent par se dessécher et tomber.

Le suivi des symptômes se fait sur les premières visites de la saison en sortie d'hiver. Pour rappel, on note sur la base des rameaux, les nécroses noirâtres allongées. Il n'y a pas de seuil véritablement défini mais 10 % de céps atteints peut être considéré comme déjà significatif en termes de nuisibilité. En effet, les sarments fortement atteints sont fragilisés et peuvent facilement se briser sous l'effet du vent ou du passage des matériels viticoles dans la parcelle.



Symptômes d'excoriose sur rameau

Cette maladie est présente à des degrés variables dans les vignobles. En effet, les variations annuelles sont en étroite relation avec les conditions d'humidité au printemps. Le printemps 2025 a connu une pluviométrie dans la normale malgré un mois d'avril très pluvieux. Les conditions ont donc été moins favorables aux contaminations contrairement à l'année passée.



Les résultats sont assez variables selon les territoires. Dans les Côtes du Rhône nord et le Forez Roannais beaucoup de parcelles sont touchées (respectivement 74% et 83%) mais avec une faible intensité. A l'inverse, en Ardèche sud, en Beaujolais – Côteaux du Lyonnais et en Savoie – Bugey – Balmes, peu de parcelles symptomatiques ont été notées mais elles présentaient des fréquences d'attaques assez importantes. C'est dans le Diois qu'on retrouve le moins d'excoriose avec cette année, dans le réseau, 41 % des parcelles touchées avec une fréquence moyenne de 3 %.

Globalement, les fréquences moyennes d'attaque sont inférieures à l'année dernière mais trois vignobles dépassent le seuil de nuisibilité : l'Ardèche sud, le Beaujolais – Côteaux du Lyonnais et la Savoie – Bugey – Balmes.

b. Les maladies du bois

Le dispositif du BSV n'est pas pleinement adapté au suivi de ces maladies. Le protocole de notation ne permet pas un suivi standardisé, placette par placette, avec les mêmes ceps observés chaque année. Par ailleurs, ces observations ne font pas l'objet d'une obligation : les notations sont réalisées sur la base du volontariat, selon la disponibilité et l'implication de chacun. De plus, la période optimale pour les observations des symptômes d'Esca et de BDA débute lorsque les suivis hebdomadaires des parcelles prennent fin. Ainsi, les fréquences relevées doivent être considérées comme indicatives compte tenu du faible volume de données.

Eutypiose (*Eutypa lata*)

Eutypa lata, responsable de l'eutypiose, survit sur le bois mort sous forme de périthèces contenant des ascospores. Ces spores sont libérées quelques heures après le début d'une pluie et dispersées par le vent. Elles se déposent sur les plaies de taille, pénètrent dans les tissus sous l'action de l'eau, puis germent pour former un mycélium. Ce mycélium colonise le bois et provoque une nécrose sectorielle brunâtre, qui peut ensuite provoquer la mort du bras touché. Les symptômes peuvent aussi être visibles sur les organes herbacés : rabougrissement des rameaux et feuilles chlorotiques, crispées et déchiquetées.

En 2025, cette maladie a été très peu notée et observée sur seulement trois parcelles en Côtes du Rhône nord.

Les symptômes de cette maladie du bois restent très limités depuis plusieurs années, en comparaison avec ceux de Esca et BDA.

Esca – BDA

L'esca se manifeste par la présence d'une pourriture blanche dans le bois, provoquant la mort de la souche ou son apoplexie. Plusieurs champignons ont responsables de cette maladie. L'esca se traduit par une tigrure des feuilles autour de la véraison avec une expression très variable d'une année à l'autre (parfois le pied peut paraître sain et l'année d'après très malade). Sur les feuilles inférieures, des taches jaunes (cépage blanc) ou rouges (cépage noir) avec un bord nécrosé apparaissent et donnent un aspect tigré. Dans le bois, l'esca se manifeste par une pourriture blanche (amadou), le bois est alors friable et de couleur claire. Enfin, la forme apoplectique touche isolément les ceps au milieu de l'été, chargés de fruits qui se dessèchent en l'espace de quelques jours.

Le BDA ou Black Dead Arm est causée par plusieurs champignons et la manière dont ils pénètrent dans le cep n'est pas clairement établie. Les premiers symptômes apparaissent à partir de la floraison et pendant toute la période végétative et peuvent toucher toute la plante ou qu'une partie. L'intensité des symptômes est variable et donc les symptômes caractéristiques sont multiples. La forme sévère se manifeste par un dessèchement des inflorescences et une défoliation rapide des rameaux qui se dessèchent ensuite aussi (contrairement à l'apoplectique où le rameau sèche avant la défoliation). La forme lente se traduit, quant à elle, par un retard de la maturité des raisins et une altération du feuillage avec un aspect de tigrure comme pour l'esca. Comme pour l'esca, le BDA présente une forme apoplectique. Dans le bois, le BDA se caractérise par une bande brune située sous l'écorce. Des nécroses sectorielles de couleur grise peuvent également être observées chez les ceps malades.

Plusieurs critères permettent de distinguer la forme lente de l'esca à celle du Black Dead Arm :

- **Moment d'apparition des symptômes** : pour le BDA, ils se manifestent dès la floraison, tandis que pour l'esca, ils apparaissent plutôt autour de la véraison.
- **Aspect des taches foliaires** : sur cépages blancs, le BDA présente un jaune vif, alors que l'esca montre un jaune plus pâle. Sur cépages noirs, le BDA ne provoque pas de jaunissement, mais des teintes rouges plus foncées. Après la véraison, cette distinction devient difficile car les couleurs s'éclaircissent (le rouge vineux devient rouge clair et le vert tire vers le jaune).
- Concernant la **forme apoplectique**, elle ne peut être différenciée sans sectionner les ceps, car cette expression n'est **pas spécifique à une seule maladie**.



ESCA et BDA (forme apoplectique photo de gauche)

Les observations ont été faites majoritairement de début juin à fin septembre. Comme les symptômes sur feuilles sont très similaires et que la période d'observation est propice aux deux maladies, il est compliqué de les différencier sans couper le cep ; les notations sont donc regroupées pour les deux maladies. Dans le tableau ci-dessous, la fréquence moyenne de ceps avec symptômes de maladies du bois ne prend pas en compte les notations sans symptôme dans le calcul.

Vignoble	Nombre de notations	Nombre de notations avec symptômes	Fréquence moyenne de ceps avec symptômes d'esca ou BDA
Ardèche sud	96	1	4%
Beaujolais - Côteaux du Lyonnais	98	9	4,1%
Côtes du Rhône nord	63	25	3,2%
Diois	46	5	5,4%
Forez - Roannais	3	3	2,7%
Savoie - Bugey - Balmes dauphinoises	97	10	2,5%

Finalement, très peu de symptômes ont été notés dans les différents vignobles et avec des fréquences faibles.

c. Les ravageurs

Tordeuses de la grappe (*Lobesia botrana*, *Eupoecilia ambiguella* et *Argyrotaenia ljiungiana*)

Sur certaines parcelles du réseau, des relevés de piégeage sont réalisés, mais souvent, les données de captures sont absentes de la base. Les suivis reposent sur des « réseaux de piégeage » implantés dans les vignobles. Ces réseaux sont généralement parallèles et indépendants des parcelles suivies pour les BSV, car la fréquence des relevés (parfois quotidienne) ne correspond pas au rythme des observations BSV (hebdomadaire). De plus, toutes les parcelles du réseau ne disposent pas de pièges. Il est donc impossible de recenser de manière exhaustive les parcelles équipées pour chaque vignoble.



Eudémis adulte

Selon les possibilités locales, la dynamique des populations de vers de la grappe est suivie à travers les œufs pondus, les larves, les glomérules en G1 et les perforations en G2. Dans la majorité des vignobles, une génération G3 apparaît en août, mais à cette période, les relevés BSV sont terminés. Enfin, un bilan de fin de campagne peut être réalisé en observant les perforations et les chenilles à la veille des vendanges, par trempage des grappes dans une solution saline.

La présence de tordeuses se manifeste par deux types de symptômes qui varient selon le stade de la vigne et des différentes générations du papillon. En première génération (G1), lors de la floraison, les chenilles mangent les boutons floraux et les agglomèrent avec des fils de soie sous la forme de « glomérules ». En deuxième génération (G2) et troisième génération (G3), les chenilles des générations s'attaquent aux baies. En perforant les baies, les chenilles créent des portes d'entrée à *Botrytis cinerea*, on parle de perforations.

Les espèces rencontrées dans la région sont Eudémis (*Lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljiungiana*).

La principale tordeuse de la grappe observée dans les vignobles rhônalpins est Eudémis. Cochylis est aussi présente mais les populations sont depuis plusieurs années négligeables, en lien avec le changement du climat, plus propice à Eudémis. Les dégâts réels engendrés par Cochylis sont très faibles par rapport à l'incidence d'**Eudémis qui est présente dans tous les vignobles**. La présence d'Eulia semble se développer dans les vignobles du Beaujolais – Côteaux du Lyonnais et Côtes du Rhône nord. Mais elle est certainement présente dans d'autres vignobles, même si elle n'est pas relevée sur les parcelles du réseau BSV.

Enfin, la Pyrale du Daphné (*Cryptoblabes gnidiella*) est un ravageur que nous surveillons de près. Elle n'a pas encore été détectée dans la région, mais sa présence dans le sud de la Drôme laisse présager une arrivée imminente.



Cochylis
(Crédit photo INRA)



Eudémis
(Crédit photo INRA)



Adulte de *Cryptoblabes* reconnaissable
par une bande claire transversale

Les seuils indicatifs de nuisibilité retenus pour la région Rhône-Alpes sont :

- **G1**

Beaujolais et Côteaux du Lyonnais : 100 glomérules ou 50 chenilles pour 100 grappes (cochylis) ; 50 glomérules ou 25 chenilles pour 100 grappes (eudémis).

Côtes du Rhône nord : 50 glomérules/100 grappes

Sud Ardèche, Savoie, Ain : 80 glomérules/100 grappes



Ponte fraîche de tordeuse
(crédit photo : CA 69)

- **G2**

Pas de seuil de nuisibilité véritablement défini mais des indications qui peuvent guider le raisonnement.

Beaujolais et Côteaux du Lyonnais (vignobles du nord de la région) :

- De 0 à 5 % d'œufs, on surveille la dynamique des pontes (qui peut toujours être perturbée par des éléments climatiques défavorables tels que sécheresse intense, canicule, période très pluvieuse, etc.)
- De 5 à 10 % d'œufs, on surveille l'évolution et la viabilité des œufs (mortalité par parasitisme, avortements...)
- Plus de 10 % d'œufs, « seuil » de nuisibilité atteint, tout en prenant en compte les facteurs climatiques prévus, la charge présente, la sensibilité de la parcelle au botrytis à récolte...

Côtes du Rhône nord, Ardèche sud, Diois :

Seuil de nuisibilité atteint si % glomérules en G1 > 10 % (à compter durant la floraison) OU si pontes de G2 > 5 % pour 100 grappes.

Il est également possible de compter le nombre de perforations sur 100 grappes choisies au hasard mi-août.
Seuil indicatif de risque deuxième génération :

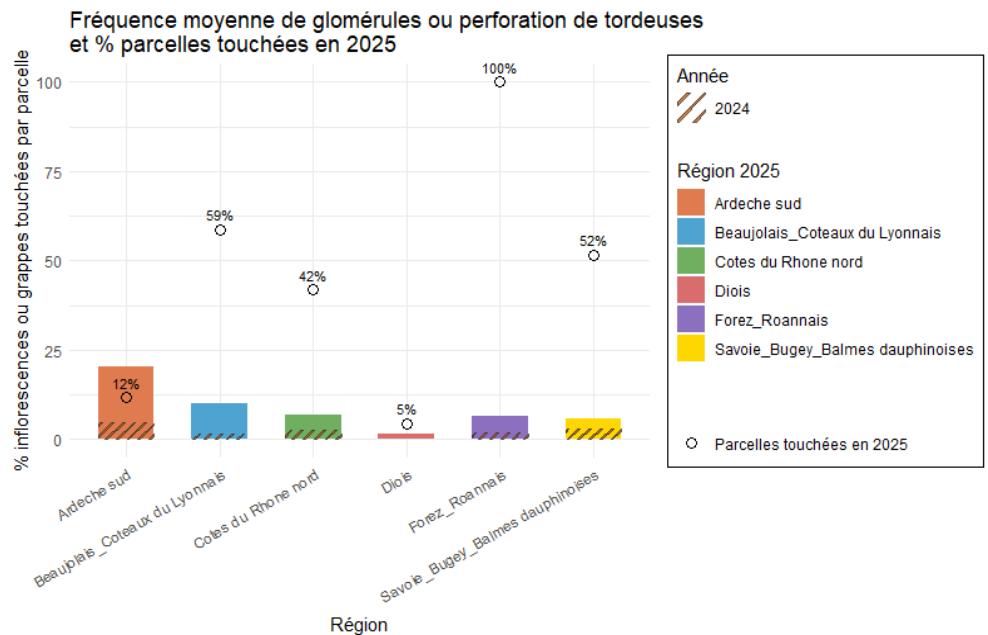
- Plus de 10 perforations pour 100 grappes (avec ou sans chenilles) : intervention dès la deuxième génération.
- De 5 à 10 perforations pour 100 grappes (avec ou sans chenilles) en fin de G2 : prévoir une intervention préventive en troisième génération.

Les premiers vols de G1 débutent début avril en Côtes du Rhône nord (07 avril) et Beaujolais – Côteaux du Lyonnais (14 avril). En Diois, les premiers vols sont observés bien plus tard, seulement début mai.

Cette année encore, Eudémis reste l'espèce la plus observée mais les vols sont assez faibles et peu d'œufs sont observés. Vers mi-mai les vols se terminent dans les secteurs plus précoces. Ensuite, de fin mai à fin juin, les glomérules sont observés dans tous les vignobles mais avec une faible fréquence. Mais quelques parcelles dépassent le seuil de nuisibilité.

Les vols de la deuxième génération (G2) ont repris autour du 23 juin, mais uniquement en Beaujolais et Côteaux du Lyonnais ; aucun papillon n'a été piégé dans les autres secteurs. Les premières pontes ont été observées le 30 juin en Beaujolais. Quelques perforations ont été ensuite notées en juillet en Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, Côtes du Rhône et en Forez – Roannais mais ces dégâts restent très limités et sans caractère inquiétant.

Globalement, le vol de G2 s'est révélé plus faible que celui de G1 dans la majorité des vignobles. De plus, au vu du faible nombre de papillons piégés durant la saison (avec un maximum de 5 individus en semaine 28 en Beaujolais), on peut s'interroger sur l'efficacité des phéromones utilisées. Si les relevés sont correctement réalisés et que les pièges fonctionnent bien, l'eudémis ne constitue pas un ravageur préoccupant.



Région	Année	Fréquence MOY grappes %	Fréquence MAX grappes %	% parcelles symptomatiques
Ardeche sud	2025	20,5	32,0	14,7
	2024	4,8	15,0	14,0
Beaujolais_Coteaux du Lyonnais	2025	7,2	44,0	60,6
	2024	1,5	2,0	2,9
Cotes du Rhone nord	2025	6,9	28,0	59,1
	2024	2,5	8,0	21,4
Diois	2025	1,5	2,0	5,9
	2024	—	—	—
Forez_Roannais	2025	6,5	16,0	100,0
	2024	1,8	2,0	66,7
Savoie_Bugey_Balme dauphinoises	2025	6,0	24,0	51,7
	2024	3,1	25,0	33,3

Les résultats sont assez variables d'un vignoble à l'autre. Très peu de perforations et / ou de glomérules ont été observés en Diois. A l'inverse, toutes les parcelles en Forez – Roannais ont été touchées par les tordeuses mais avec des fréquences assez faibles ne dépassant pas 16 % (de grappes présentant des glomérules ou des perforations). La fréquence de symptômes sur les parcelles les plus touchées dans les autres vignobles de la région dépasse parfois largement le seuil de nuisibilité fixé à 10 %, mais en moyenne les parcelles sont peu attaquées. Seule la fréquence moyenne en Ardèche sud montre un niveau de dégâts important.

Les niveaux d'infestation de l'Eudémis sont très variables : d'un vignoble à l'autre, d'un secteur à l'autre, d'une parcelle à l'autre, et même au sein d'une même parcelle. **Cette hétérogénéité rend difficile la définition d'un risque global, qui reste essentiellement parcellaire.** Des seuils indicatifs de nuisibilité existent pour la première génération (G1) et parfois pour la deuxième (G2), mais ils ne suffisent pas à eux seuls pour décider de la conduite à tenir. Le raisonnement doit intégrer plusieurs critères : la charge de la parcelle et le potentiel global de l'exploitation, les conditions climatiques et le parasitisme naturel, l'historique de la parcelle vis-à-vis des tordeuses, les objectifs de production, ainsi que la sensibilité au botrytis. C'est l'ensemble de ces éléments qui permet d'adapter la stratégie de lutte de manière pertinente.

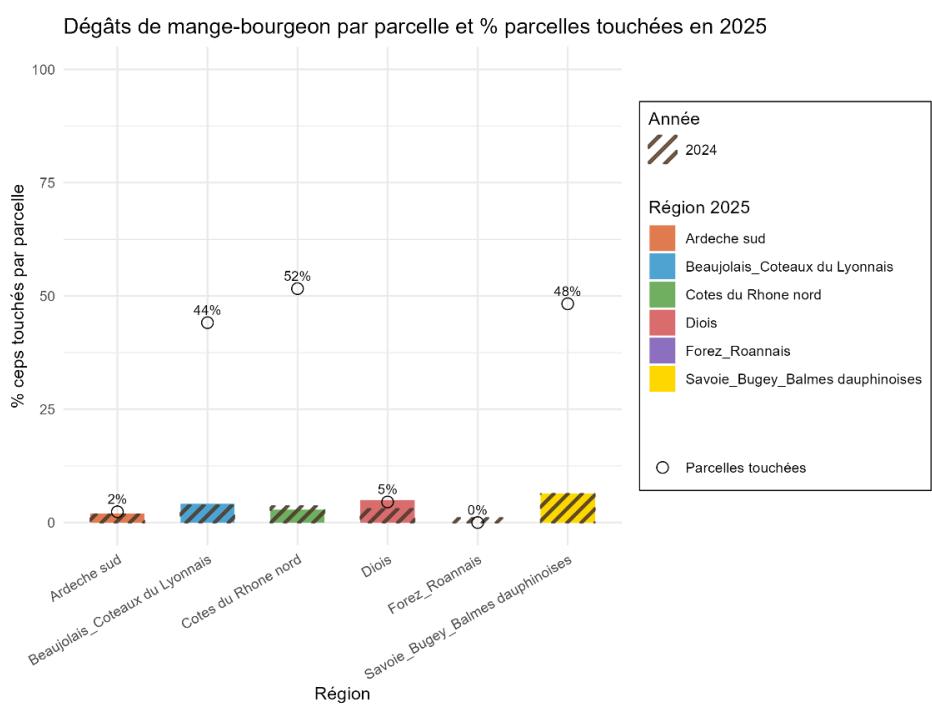
Mange et coupe-bourgeons (*Peribadotes rhomboidaria*, *Noctua comes*, *Phlogophora meticulosa*, *Arctia caja*...)

Les manges bourgeons sont présents dans tous les vignobles, mais en général très difficiles à anticiper et donc à gérer.

Comme chaque année, la situation est très variable d'une parcelle à l'autre et très hétérogène d'un vignoble à l'autre. Par exemple, aucune parcelle n'a été touchée dans le vignoble Forez – Roannais. Seulement 2 % du réseau d'Ardèche sud et 5 % du réseau Diois ont eu des dégâts de mange-bourgeons alors qu'environ la moitié des parcelles en Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, Côtes du Rhône Nord et Savoie – Bugey – Balmes ont été touchées. Cependant, ces attaques sont de faible intensité puisque les fréquences de dégâts ne dépassent pas les 7 % en moyenne sur la saison.



Chenille de noctuelle (crédit photo : CA 69)



Dégât de mange-bourgeon dans le Beaujolais
(crédit photo : AgriBio Rhône&Loire)

Cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)

La flavescence dorée est une des maladies les plus dommageables du vignoble européen. Elle est causée par un phytoplasme (la bactérie *Candidatus phytoplasma vitis*) transmis par la cicadelle *Scaphoideus titanus* ou par la mise en circulation de plants infectés. Comme c'est un insecte piqueur-suceur, la cicadelle *Scaphoideus titanus* se nourrit de la sève de la vigne et peut ainsi transmettre la bactérie responsable de la flavescence dorée. Elle pond ses œufs à la fin de l'été sous l'écorce du vieux bois, puis après un stade de diapause de 6 à 8 mois, les œufs éclosent et donnent des larves (5 stades larvaires se succèdent en 5 à 8 semaines), avant l'apparition des adultes. Les durées de la période de diapause, de la période d'éclosion et des stades larvaires dépendent des conditions climatiques et du vignoble.



Cicadelle FD au stade L5
(crédit photo : CA 69)



Larve de cicadelle FD observée en Beaujolais, à noter la forme « en banane »
et les deux points noirs sur le bas de l'abdomen (crédit photo : CA 69)



La vigne touchée par la flavescence dorée présente des symptômes caractéristiques des jaunisses. Les symptômes sont plus marqués à partir de septembre. Sur les cépages infectés, la lignification des rameaux est partielle ou absente. Les feuilles s'enroulent, deviennent cassantes au toucher et prennent une teinte rouge chez les cépages rouges, ou jaune chez les cépages blancs. Au printemps, on peut observer un ralentissement de la croissance des rameaux fructifères, accompagné d'une coloration et d'un enroulement des feuilles. Et l'été on peut observer un dessèchement des inflorescences et des grappes.



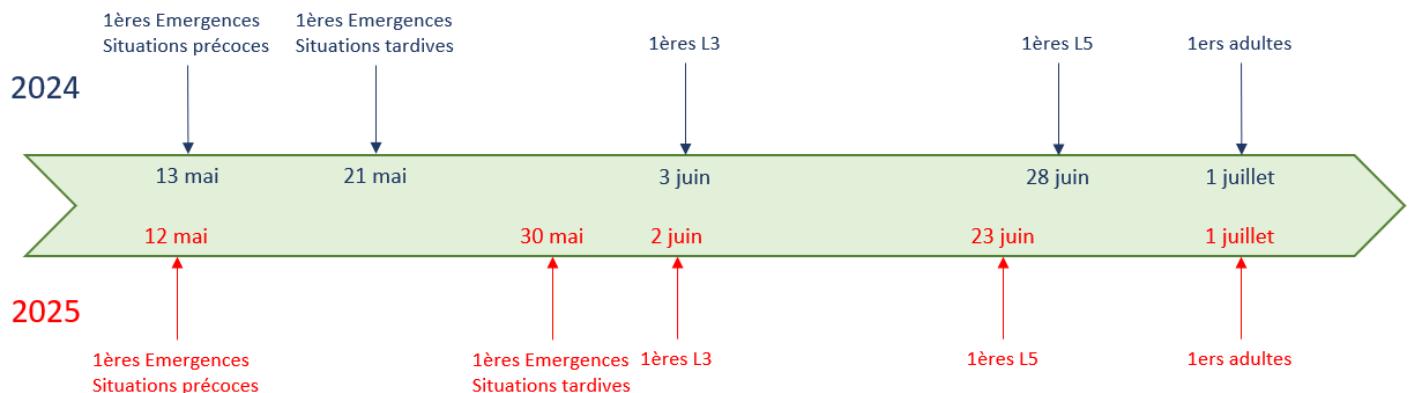
Début d'expression des symptômes de flavescence dorée sur Gamay début juillet (crédit photo : CA 69)



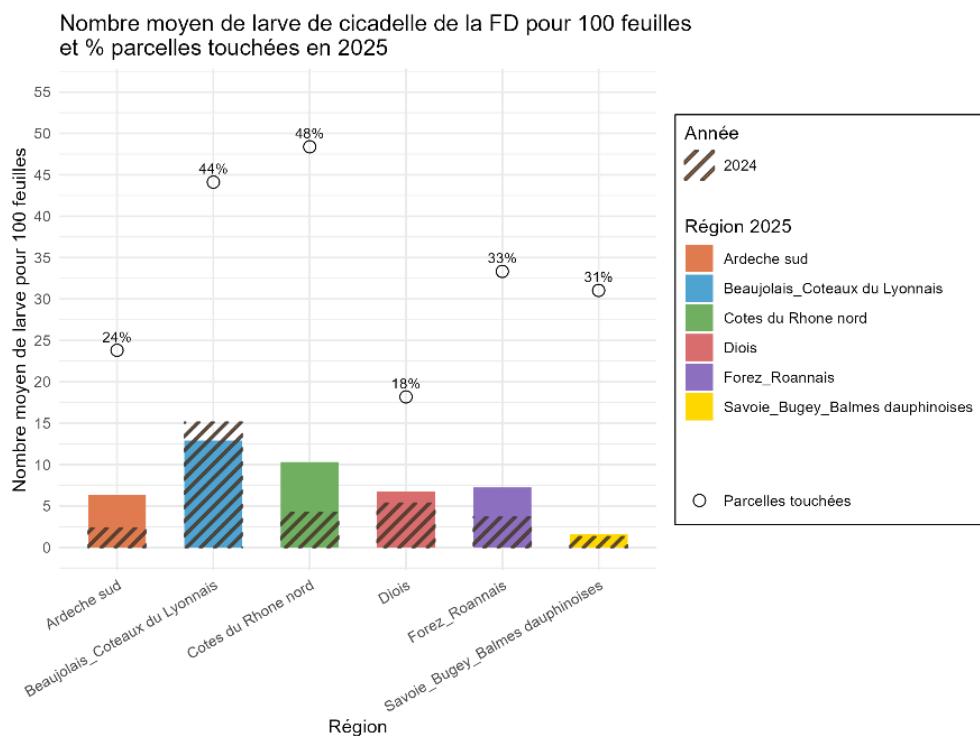
Symptômes de flavescence dorée sur Gamay à la mi-octobre (crédit photo : CA 69)

Les suivis de *Scaphoideus titanus* se font tout au long de la saison, depuis l'émergence des larves jusqu'à l'apparition de toutes les générations d'adultes. Les observations doivent être réalisées sur toutes les parcelles du réseau BSV et surtout avec soin sur les 10 parcelles du réseau « calage de dates » afin de déterminer les dates de traitements obligatoires pour la flavescence dorée.

Ainsi, plusieurs notations sont enregistrées : la présence ou non de larves, si oui, le nombre d'individus sur 100 feuilles et le nombre d'adultes piégés par jour.



Sur le réseau des 10 parcelles de suivi FD, l'émergence des larves a eu lieu à la même période que 2024. Du fait du printemps doux, les stades larvaires se sont enchainés rapidement, aux mêmes dates que 2024.



Peu de pièges à cicadelles de la flavescence dorée ont été installés sur le réseau BSV, le nombre moyen d'adultes n'est alors pas assez représentatif. Ainsi, nous avons représenté sur le graphique ci-dessus le nombre moyen de larves *Scaphoideus titanus* compté sur 100 feuilles pendant toute la saison.

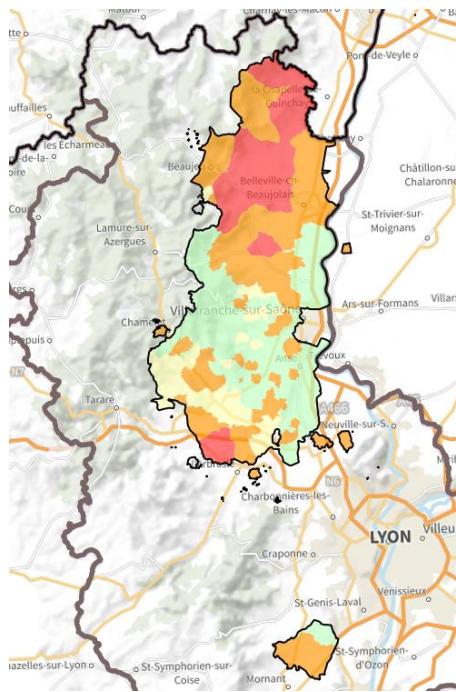
Les nombres moyens sont assez variables d'un vignoble à l'autre mais globalement la tendance est à la hausse par rapport à l'année passée. En effet, le nombre moyen de larves de cicadelles relevées a doublé en Ardèche sud et en Côtes du Rhône nord. Cependant, le ratio de parcelles touchées reste assez faible puisque sur moins de la moitié des parcelles on a relevé des larves.

Il faut prendre ces chiffres avec du recul, car il est surtout demandé aux observateurs de bien repérer les émergences des premières larves et l'apparition des premiers adultes. Il y a donc moins de précision demandée pour le niveau des populations, qui de toute façon, sont bien présentes tous les ans.

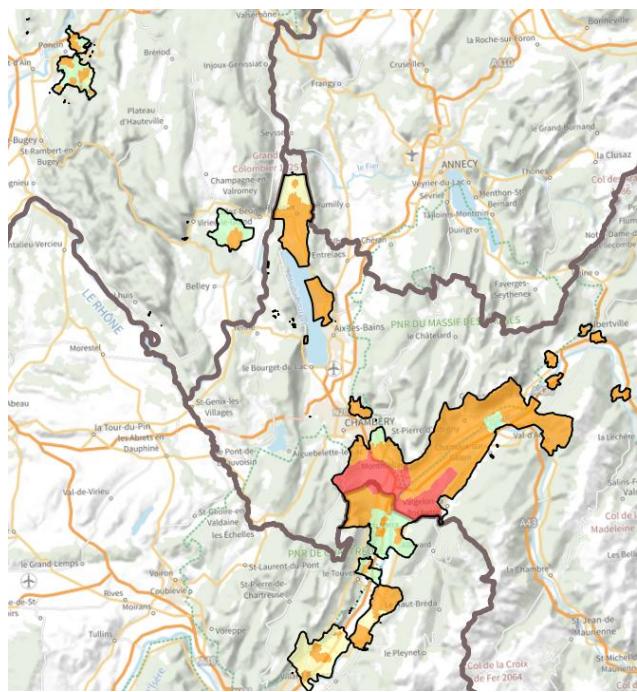
Actuellement, il n'existe pas de méthode curative pour soigner la plante malade. Pour pouvoir limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur deux piliers :

- La détection des céps contaminés lors des prospections et leur arrachage durant l'hiver,
- La lutte contre l'insecte vecteur en saison pour éviter qu'il ne recontamine de nouveau céps.

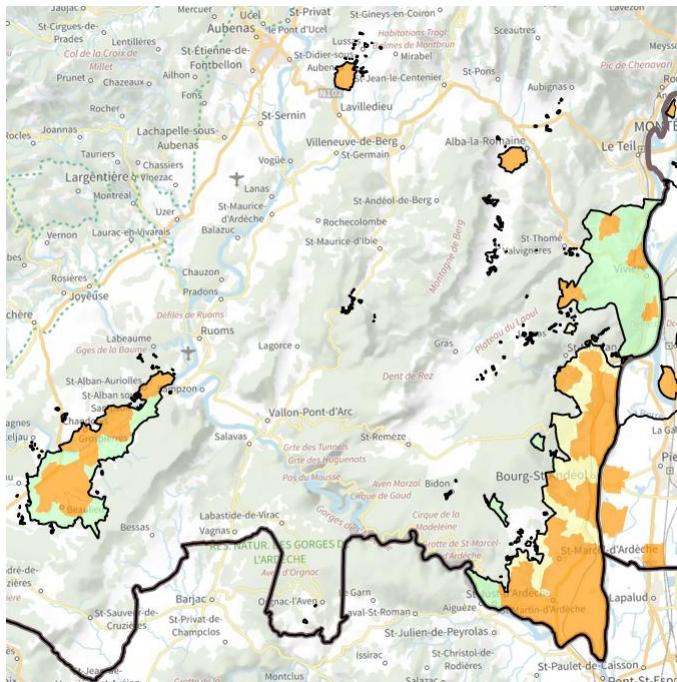
Les zones de traitements délimitées au début de la campagne 2025 en Rhône-Alpes (hors sud Drôme)



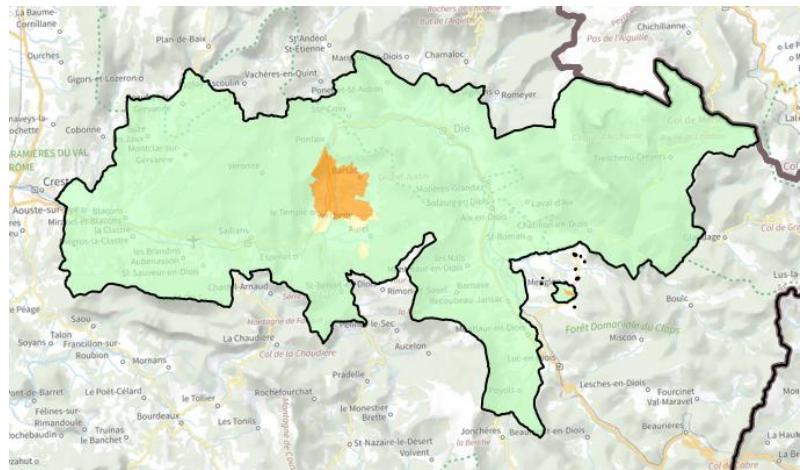
Beaujolais – Côteaux du Lyonnais



Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises



Ardèche sud



Diois

Zones de traitement 2025

- Zone 0 traitement
- Zone 1 traitement
- Zone 2 traitements
- Zone 3 traitements

Chaque année certains vignobles réalisent des campagnes de prospection afin de suivre la progression de la maladie et de mettre en place des méthodes adaptées.

Il est indispensable chaque année de se renseigner sur les obligations de chaque secteur.

Cicadelle verte/Cicadelle des grillures (*Empoasca vitis*)

La cicadelle verte est un insecte piqueur-suceur considéré comme un ravageur secondaire de la vigne. Ses dégâts se manifestent par un rougissement des bordures des feuilles sur les cépages rouges, ou un jaunissement sur les cépages blancs, évoluant ensuite vers un dessèchement. Les feuilles prennent alors un aspect grillé, ce qui réduit leur capacité photosynthétique et peut retarder la maturité des raisins. Toutefois, l'impact de la cicadelle verte reste limité : le seuil d'intervention est élevé, fixé à 100 larves pour 100 feuilles.



Très jeunes larves de cicadelle verte
(crédit photo : CA 69)

Les premières larves ont été observées entre le 9 mai et le 26 mai, selon les vignobles. Peu de larves ont été observées (au maximum 32 larves / 100 feuilles ont été relevées sur une parcelle) et peu de parcelles ont été touchées.

Ce ravageur ne pose pas de problème en Rhône-Alpes, et cela depuis plusieurs années.

Cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)

Sa présence reste anecdotique dans les vignobles de la région. Il n'existe pas de suivi systématique ni de seuil de traitement défini. La cicadelle pruineuse n'a pas d'incidence notable. Cependant, en cas d'attaque sévère, les piqûres de cicadelles peuvent fragiliser les rameaux, les rendre cassants et provoquer le dessèchement des jeunes pousses.

En raison de sa faible gravité, ce ravageur n'est pas surveillé en priorité et peu de notations sont réalisées. La cicadelle pruineuse est seulement observée de manière occasionnelle dans certaines parcelles. Son prédateur le plus efficace, *Neodryinus typhlocybae* est présent dans les vignobles et régule efficacement le niveau de population.



Metcalfa pruinosa (larve) et pruine



Larve de *Metcalfa pruinosa* : cicadelle pruineuse dans les Côtes du Rhône nord (crédit photo : CA 42)

Cochenilles

Les suivis se font occasionnellement sur le nombre de céps significativement infestés dans les parcelles, sachant qu'il n'existe pas de seuil indicatif de risque défini.

Les cochenilles sont présentes dans tous les vignobles mais les espèces prédominantes varient d'un vignoble à l'autre. Dans la région, il y a 5 espèces de cochenilles recensées.

Les floconneuses : *Pulvinaria vitis*, *Neopulvinaria innumerabilis*.

Les farineuses : *Heliochoccus bohemicus*, *Phenacoccus aceris*.

Les lécanines : *Parthenolecanium corni*.

Les cochenilles se nourrissent de la sève élaborée de la plante hôte. Elles ne présentent pas de risque majeur dans le vignoble mais leur présence peut devenir préoccupante car elles peuvent être vectrices du virus de l'enroulement de la vigne.



Cochenilles à coque (à gauche) et farineuse (à droite) observées en Côteaux du Lyonnais sud (crédit photo : CA 69)



Cochenille bohémienne (*Heliochoccus bohemicus*) qui ne génère pas de dégâts directs à la vigne, mais qui peut être vecteur du virus de l'enroulement (crédit photo : CA 69)

Quelques notations ont été enregistrées en Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, en Côtes du Rhône nord, en Ardèche sud et en Savoie – Bugey – Balmes. Il est parfois difficile d'identifier l'espèce exacte observée, en fonction du stade de développement de l'insecte.

Cette année encore, aucun cas d'infestation dommageable n'a été rapporté.

Le parasitisme naturel semble maintenir les cochenilles à des niveaux de population supportables dans la très grande majorité des situations.

Il peut être assuré par (cas du Beaujolais) :

- des micro-hyménoptères parasitoïdes des larves hivernantes réduisant ainsi le potentiel de départ,
- des pupes de Pipunculidae
- de nombreuses larves se nourrissant directement des œufs dans les ovisacs : entre-autre, une coccinelle coccidiphage, *Exochomus quadripustulatus*.

Thrips (*Drepanothrips reuteri*)

Le thrips de la vigne est présent dans tous les vignobles, mais sa présence reste anecdotique et il ne fait pas l'objet de notations systématiques. Cette année, il n'a été observé que ponctuellement. Sa présence sur les feuilles n'entraîne pas de nuisibilité, sauf cas extrêmement rare où il attaque massivement les grappes. Aucun seuil indicatif de nuisibilité n'est défini.

Il s'agit donc d'un ravageur très secondaire.

Acariens rouges ou jaunes (*Panonychus ulmi*, *Tetranychus urticae*)

Ces acariens appartiennent à la famille des Tetranychidae et sont classés parmi les ravageurs secondaires de la vigne. Leurs piqûres peuvent provoquer des nécroses et crispation des feuilles et peut impacter la croissance des grappes.



P. ulmi

Les acariens sont repérés en début de saison (avril) et éventuellement en été sous les feuilles.

On note le pourcentage de feuilles occupées.

Les seuils indicatifs de nuisibilité sont les suivants :

- 70 % de feuilles occupées jusqu'au stade floraison et 40 % de feuilles occupées après floraison,
- comptage simultané des typhlodromes : à partir de 30 % de feuilles occupées par au moins un typhlodrome, la vigne sera protégée efficacement par ces auxiliaires ; il n'y a donc plus de risque et pas d'intervention nécessaire.

Sur les comptages réalisés, seulement 14 parcelles du réseau BSV ont compté des acariens. Au maximum, on a comptabilisé 60 % de feuilles occupées et en moyenne 17 %, bien loin du seuil de nuisibilité.

Ces acariens phytophages sont vraisemblablement présents dans tous les vignobles, mais la présence généralisée des typhlodromes prédateurs, maintient efficacement les populations à un niveau très bas.

6- Auxiliaires de cultures

Dans une démarche de lutte raisonnée, il est important de tenir compte des auxiliaires de cultures. Ces organismes **rendent des services essentiels à l'agriculture** : pollinisation, structure du sol et régulation des ravageurs. Par exemple, les typhlodromes sont les prédateurs des acariens phytophages vus précédemment.

Pour plus d'informations concernant les insectes auxiliaires, cliquez sur l'image ci-contre.



Typhlodromes (*Typhlodromus pyri*)

Les typhlodromes sont des acariens prédateurs qui régulent la population d'acariens phytophages nuisibles à la vigne (*Panonychus ulmi*, *Tetranychus urticae*). Ils se trouvent généralement sur la face inférieure des feuilles. Les adultes font environ 0.5 mm, sont en forme de poire et de couleur jaune – translucide à rouge lorsqu'ils ont mangé.

Les typhlodromes pourraient également réguler les populations de thrips de la vigne.



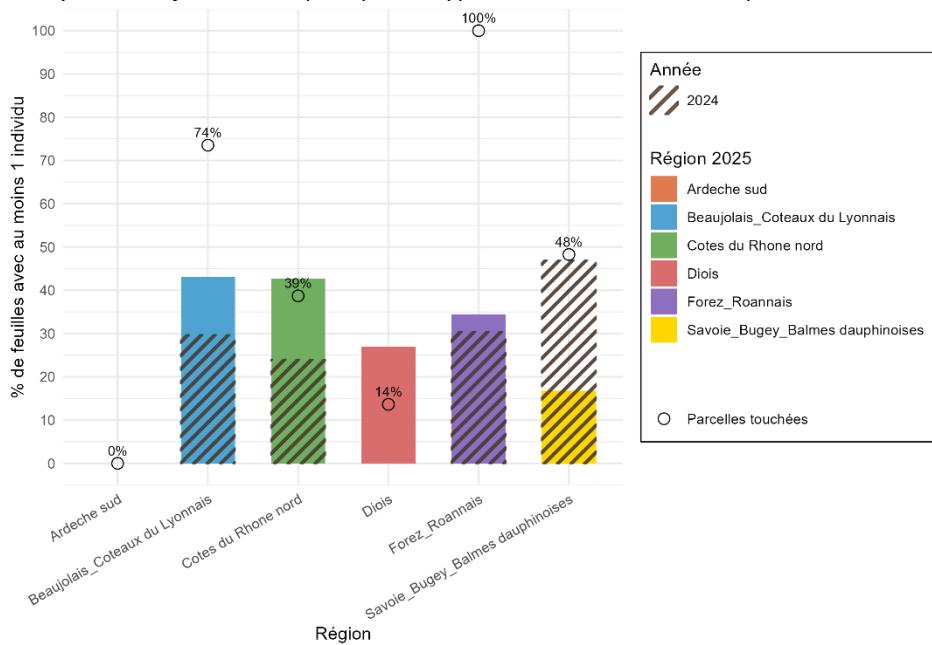
Typhlodromus pyri adulte

La présence de typhlodromes est notée en avril et début mai, en % de feuilles occupées par au moins une forme mobile.

Le seuil de 30% de feuilles occupées est retenu pour une protection efficace de la vigne.

Les premiers typhlodromes ont été observés mi-avril pour des stades 2 feuilles étalées (BBCH 12).

Fréquences moyennes de feuilles occupées par un typhlodrome mobile et % de parcelles touchées en 2025



Les populations moyennes de typhlodromes sont variables d'un vignoble à l'autre. En effet, alors qu'aucun individu mobile n'a été observé en Ardèche sud, en Forez – Roannais des individus ont été observés sur toutes les parcelles. Les populations ont augmenté par rapport à l'année passée à l'exception du vignoble Savoie – Bugey – Balmes Dauphinoises (environ 16 % de feuilles occupées contre 46 % en 2024). En Beaujolais – Côteaux du Lyonnais, Côtes du Rhône nord et Forez – Roannais le pourcentage de feuilles occupées par au moins un individu mobile est supérieur au seuil de 30 % (environ 42 % des feuilles occupées en BJL-CDL et CDR nord, et environ 35 % en Forez – Roannais). On remarque, que le vignoble Diois présente peu de parcelles avec des typhlodromes mais celles concernées en hébergent des populations importantes (26 % de feuilles occupées pour seulement 14 % de parcelles touchées).

A l'exception de l'Ardèche sud, les vignobles sont généralement bien colonisés et protégés par ces acariens prédateurs.

Chrysopes (*Chrysoperla* sp.)

Les chrysopes sont des auxiliaires importants de la vigne, où elles contribuent à la régulation naturelle de plusieurs ravageurs. On en dénombre des centaines d'espèces, qui présentent des caractéristiques proches et sont donc souvent difficiles à différencier les unes des autres.

Les larves sont des prédatrices efficaces s'attaquant aux acariens, pucerons, cochenilles, ... Des travaux menés par l'IFV ont montré que des lâchers annuels de *Crysoperla lucasina* limiteraient le développement des cochenilles farineuses.

Les adultes sont des insectes de 10 à 14 mm de long de couleur verte à brun. Ils ont de longues antennes filiformes et des ailes avec des nervures hexagonales. Les larves ont des longs crochets bucaux recourbés permettant de saisir les proies et de sucer leur contenu. Enfin, les œufs sont de forme ovoïde et sont portés par un pédicelle pouvant faire jusqu'à 8 mm de long.



Chrysope adulte



Larve de chrysope



Œuf de chrysope

La notation est faite sur feuilles ou baies, si présence significative. On ne note pas le nombre d'adultes mais s'il y a présence ou absence de cet auxiliaire, il n'y a alors pas de seuil indicatif.

Les premières chrysopes ont été observées fin avril et les dernières notées en juillet. Elles sont globalement présentes dans tous les vignobles de Rhône-Alpes.

La liste des auxiliaires présentée n'est pas exhaustive. Bien d'autres auxiliaires sont présents et ne font pas l'objet de notations dans les vignobles. En voici quelques images :



A ne pas confondre avec les tydéides très fréquents également



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.
<https://ecophytopic.fr/>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRAAURA) perrine.vaure@aura.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Ewen SOUBIGOU ewen.soubigou@rhone.chambagri.fr et Marie-Marie CARCAILLET marie-marie-marie.carcailliet@rhone.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON-AURA, ADABIO, Agribio Rhône et Loire, Groupe Oxyane, C.A.M.B, GAIC CHOLAT, Soufflet Vigne, Ecovigne, Groupe Perret, Oedoria, Vignerons des Pierres Dorées, Vinescence, Vignerons Ardéchois, Cellier des Gorges de l'Ardèche, Cave de Tain l'Hermitage, Cave de Die Jaillance, Cave de Saint-Désirat, Coop'tain, Experenn, Groupe Bernard, Latour Ardèche, EPL Olivier de Serres / Ferme expérimentale Le Pradel, Fédération des caves coopératives en Beaujolais, Syndicat des Vins de Savoie.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'éologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



Avec le
soutien
financier
de

